

## **LES ANNEXES**

---

Annexe 1 : Les premières interrogations à l'origine du questionnaire

Annexe 2 : Exemple de coûts (mini/maxi) pris sur les listes préfectorales

Annexe 3 : Le déroulement des travaux

Annexe 4 : Le questionnaire de l'enquête

Annexe 5 : Les réponses de quelques régions au questionnaire

Annexe 6 : La première exploitation du questionnaire sur le coût par apprenti

Annexe 7 : Le coût apprenti en Champagne-Ardenne

Annexe 8 : Le coût apprenti en Franche-Comté

Annexe 9 : Le coût apprenti en Picardie

Annexe 10 : Composition de la Commission des comptes et du groupe de travail (GTA)

Annexe 11 : Listes des personnes auditionnées

Annexe 12 : Glossaire

## **Annexe 1 : Les premières interrogations à l'origine du questionnaire**

### **1. Problématiques générales**

#### **Quels publics ?**

- les apprentis à l'exclusion de tous autres jeunes accueillis ?
- les apprentis y compris les pré-apprentis ?
- les apprentis et les autres bénéficiaires des formations dispensées par le CFA ?

#### **Quelle comptabilité ?**

- La comptabilité générale des CFA est-elle distincte de la comptabilité de l'organisme gestionnaire ?
- Les Régions ont-elles recommandé aux CFA d'adopter une comptabilité analytique permettant de déterminer le coût par apprenti ? Les recommandations sont-elles différentes selon les Régions ? En quoi ? Sur quel(s) point(s) ? Les recommandations régionales pour une comptabilité analytique sont-elles appliquées ?
- Les Régions ont-elles adopté un guide méthodologique préconisant aux CFA la mise en place d'une comptabilité analytique ? Qu'en est-il dans les faits ?
- Comment la comptabilité analytique est-elle structurée : en postes de charges ? en sections analytiques ?
- Le coût par apprenti est-il calculé dans certaines régions indépendamment d'une approche analytique ?

#### **Quelles charges ?**

- Les charges relatives à la formation par la voie de l'apprentissage sont-elles séparées de celles concernant d'autres formations
- Des charges inscrites en comptabilité générale sont-elles neutralisées en comptabilité analytique ?
- A contrario, des charges ne figurant pas en comptabilité générale sont-elles néanmoins intégrées en comptabilité analytique ? Lesquelles ? Comment : facturation ? valorisation de moyens mis à disposition ?
- Les charges n'ayant pas d'incidence sur le fonctionnement des CFA sont-elles reprises en comptabilité analytique et prises en compte dans le calcul du coût par apprenti ?
- Les charges supportées directement par les organismes gestionnaires ou d'autres structures sont-elles intégrées dans la comptabilité des CFA ? Si oui, selon quel mode de comptabilisation ?
- Les produits venant en déduction de certaines charges sont-ils pris en compte en comptabilité analytique ?
- Les charges de transport, hébergement et restauration sont-elles prises en compte en comptabilité analytique ? Sont-elles neutralisées dans le calcul du coût par apprenti ?
- Les charges de personnel concernent-elles les seuls agents des CFA ? D'autres catégories d'intervenants ?

- Les charges des personnels enseignant sont-elles limitées aux seules heures de face à face pédagogique ou comprennent-elles aussi les heures liées à l'environnement pédagogique (préparation, correction, visite d'entreprises, etc...) ?
- Dans le cas de sous-traitance de tout ou partie de la formation à un tiers, comment les charges correspondantes sont-elles comptabilisées ? De même, qu'en est-il des charges relatives aux UFA ?

### **Quelles clés de répartition ?**

- En fonction de quelle(s) clé(s) de répartition les charges indirectes sont-elles réparties ?
- Quelle est la clé de répartition des charges du personnel chargé de l'enseignement technique ? du personnel chargé de l'enseignement général ? Du personnel non enseignant ?

### **Quels effectifs ?**

- A quelle date les effectifs sont-ils décomptés ? En fonction de quelle clé les effectifs sont-ils pondérés ?

## **2. La problématique spécifique du coût de l'apprenti dans l'enseignement supérieur**

Ce thème a fait l'objet d'une analyse au travers d'un groupe de travail de la DEPP (ministère de l'éducation nationale) qui a travaillé sur le coût de l'étudiant. Ce groupe a réuni notamment des participants du ministère de l'enseignement supérieur, de la CPU, de la CGE, de la CDEFI (voir apport documentaire 3).

Ce groupe de travail a fait apparaître des difficultés méthodologiques importantes sur la prise en compte :

- du seul temps « enseignant » des enseignants -chercheurs
- de la différenciation des dépenses d'investissement pour la recherche
- des intérêts des placements financiers
- des dépenses fiscales
- des recettes et dépenses de la formation continue
- du nombre d'étudiants (inscrits, présents aux examens, diplômés ?).

De plus selon les finalités, on est conduit à proposer des estimations différentes :

- coûts directs (comparaisons intra établissements)
- coûts complets (suivi LOLF et comparaisons entre filières si une comptabilité analytique est mise en place)
- coûts globaux (en macro-économie pour la dépense interne d'éducation et pour les comparaisons internationales).

La nécessité de la mise en place de comptabilités analytiques dans les universités apparaît clairement.

Pour autant, les spécificités et la complexité de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur sont telles que le sujet mériterait des investigations complémentaires.

## Annexe 2 : Exemples de coûts par apprenti sur les listes préfectorales 2011-12

Exemples de coût par apprenti tirés des listes préfectorales 2011-2012

CODE RNCP	NOM TYPE DIPLOME	NOM FORMATION 1	NOM FORMATION 2	NIV FORM	COUT APP
40020002	BAC PRO	ETUDE ET DEFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS		4	5896
40020002	BAC PRO	ETUDE ET DEFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS		4	21074
40020101	BAC PRO	PILOTAGE DES SYSTEMES DE PRODUCTION AUTOMATISEE		4	3685
40020101	BAC PRO	PILOTAGE DES SYSTEMES DE PRODUCTION AUTOMATISEE		4	15145
40021201	BAC PRO	CULTURES MARINES		4	4555
40021201	BAC PRO	CULTURES MARINES		4	23217
40022002	BAC PRO	INDUSTRIES DE PROCEDES		4	9000
40022002	BAC PRO	INDUSTRIES DE PROCEDES		4	19180
40022003	BAC PRO	BIO INDUSTRIES DE TRANSFORMATION		4	4396
40022003	BAC PRO	BIO INDUSTRIES DE TRANSFORMATION		4	10337
40022102	BAC PRO	METIERS DE L'ALIMENTATION		4	5661
40022102	BAC PRO	METIERS DE L'ALIMENTATION		4	10888
40022103	BAC PRO	BIO INDUSTRIES DE TRANSFORMATION		4	4240
40022103	BAC PRO	BIO INDUSTRIES DE TRANSFORMATION		4	14094
40022104	BAC PRO	BOUCHER CHARCUTIER TRAITEUR		4	3000
40022104	BAC PRO	BOUCHER CHARCUTIER TRAITEUR		4	22350
40022105	BAC PRO	BOULANGER PATISSIER		4	3378
40022105	BAC PRO	BOULANGER PATISSIER		4	9891
40022106	BAC PRO	CUISINE		4	4000
40022106	BAC PRO	CUISINE		4	10754
40022301	BAC PRO	MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX	MATERIAUX METALLIQUES MOULES	4	7273
40022301	BAC PRO	MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX	MATERIAUX METALLIQUES MOULES	4	10875
40022303	BAC PRO	FONDERIE		4	4954

40022303	BAC PRO	FONDERIE		4	10875
40022402	BAC PRO	ARTISANAT ET METIERS D'ART	VERRERIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	4	3241
40022402	BAC PRO	ARTISANAT ET METIERS D'ART	VERRERIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	4	5577
40022502	BAC PRO	PLASTURGIE		4	4153
40022502	BAC PRO	PLASTURGIE		4	19480
40022503	BAC PRO	PLASTURGIE ET MATERIAUX COMPOSITES		4	10358
40022503	BAC PRO	PLASTURGIE ET MATERIAUX COMPOSITES		4	18649
40022601	BAC PRO	INDUSTRIES DES PATES PAPIERS ET CARTONS		4	11789
40022601	BAC PRO	INDUSTRIES DES PATES PAPIERS ET CARTONS		4	14519
40022703	BAC PRO	TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES		4	2609
40022703	BAC PRO	TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES		4	8866
40022704	BAC PRO	TECHNICIEN DE MAINTENANCE	DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	4	3900
40022704	BAC PRO	TECHNICIEN DE MAINTENANCE	DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	4	23006
40023002	BAC PRO	TECHNICIEN DU BATIMENT	ETUDES ET ECONOMIE	4	6086
40023002	BAC PRO	TECHNICIEN DU BATIMENT	ETUDES ET ECONOMIE	4	10752
40023004	BAC PRO	TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT	OPTION A : ETUDES ET ECONOMIE	4	4350
40023004	BAC PRO	TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT	OPTION A : ETUDES ET ECONOMIE	4	11901
40023005	BAC PRO	TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT	OPTION B : ASSISTANT EN ARCHITECTURE	4	4886
40023005	BAC PRO	TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT	OPTION B : ASSISTANT EN ARCHITECTURE	4	10752
40023102	BAC PRO	TRAVAUX PUBLICS		4	2399
40023102	BAC PRO	TRAVAUX PUBLICS		4	12600
40023103	BAC PRO	TECHNICIEN GEOMETRE TOPOGRAPHE		4	4409

40023103	BAC PRO	TECHNICIEN GEOMETRE TOPOGRAPHE		4	7597
40023203	BAC PRO	TECHNICIEN DU BATIMENT	ORGANISATION ET REALISATION DU GROS OEUVRE	4	3400
40023203	BAC PRO	TECHNICIEN DU BATIMENT	ORGANISATION ET REALISATION DU GROS OEUVRE	4	14022
40023204	BAC PRO	INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BATI		4	4075
40023204	BAC PRO	INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BATI		4	5800
40023303	BAC PRO	OUVRAGES DU BATIMENT	ALUMINIUM VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE	4	4050
40023303	BAC PRO	OUVRAGES DU BATIMENT	ALUMINIUM VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE	4	12557
40023304	BAC PRO	AMENAGEMENT ET FINITIONS DU BATIMENT		4	3399
40023304	BAC PRO	AMENAGEMENT ET FINITIONS DU BATIMENT		4	8012
40023403	BAC PRO	ARTISANAT ET METIERS D'ART	EBENISTE	4	8211
40023403	BAC PRO	ARTISANAT ET METIERS D'ART	EBENISTE	4	9155
40023404	BAC PRO	TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS		4	4037
40023404	BAC PRO	TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS		4	17978
40023405	BAC PRO	TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR		4	2141
40023405	BAC PRO	TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR		4	17000
40023406	BAC PRO	TECHNICIEN DE SCIERIE		4	4153
40023406	BAC PRO	TECHNICIEN DE SCIERIE		4	22000
40023407	BAC PRO	TECHNICIEN DE FABRICATION BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES		4	3326
40023407	BAC PRO	TECHNICIEN DE FABRICATION BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES		4	9968
40024003	BAC PRO	METIERS DE LA MODE ET INDUSTRIES CONNEXES PRODUCTIQUE		4	6807

40024003	BAC PRO	METIERS DE LA MODE ET INDUSTRIES CONNEXES PRODUCTIQUE		4	14522
40024101	BAC PRO	MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX	INDUSTRIES TEXTILES	4	10507
40024101	BAC PRO	MISE EN OEUVRE DES MATERIAUX	INDUSTRIES TEXTILES	4	38957
40024203	BAC PRO	METIERS DE LA MODE	VETEMENT	4	7519
40024203	BAC PRO	METIERS DE LA MODE	VETEMENT	4	17422
40025005	BAC PRO	PRODUCTIQUE MECANIQUE	DECOLLETAGE	4	4153
40025005	BAC PRO	PRODUCTIQUE MECANIQUE	DECOLLETAGE	4	23600
40025006	BAC PRO	MICROTECHNIQUES		4	5896
40025006	BAC PRO	MICROTECHNIQUES		4	13272
40025007	BAC PRO	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS		4	4432
40025007	BAC PRO	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS		4	17079
40025009	BAC PRO	MAINTENANCE NAUTIQUE		4	6300
40025009	BAC PRO	MAINTENANCE NAUTIQUE		4	10995
40025106	BAC PRO	TECHNICIEN D'USINAGE		4	3407
40025106	BAC PRO	TECHNICIEN D'USINAGE		4	24000
40025107	BAC PRO	TECHNICIEN OUTILLEUR		4	4861
40025107	BAC PRO	TECHNICIEN OUTILLEUR		4	22755
40025207	BAC PRO	MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES	VOITURES PARTICULIERES	4	1087
40025207	BAC PRO	MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES	VOITURES PARTICULIERES	4	14000
40025208	BAC PRO	MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES	VEHICULES INDUSTRIELS	4	3000
40025208	BAC PRO	MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES	VEHICULES INDUSTRIELS	4	18378
40025210	BAC PRO	MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES	MOTOCYCLES	4	2038
40025210	BAC PRO	MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES	MOTOCYCLES	4	10342
40025211	BAC PRO	MAINTENANCE DES MATERIELS	OPTION A : AGRICOLES	4	3411
40025211	BAC PRO	MAINTENANCE DES MATERIELS	OPTION A : AGRICOLES	4	7585

40025212	BAC PRO	MAINTENANCE DES MATERIELS	OPTION B : TRAVAUX PUBLICS ET MANUTENTION	4	3422
40025212	BAC PRO	MAINTENANCE DES MATERIELS	OPTION B : TRAVAUX PUBLICS ET MANUTENTION	4	16704
40025213	BAC PRO	MAINTENANCE DES MATERIELS	OPTION C : PARCS ET JARDINS	4	3409
40025213	BAC PRO	MAINTENANCE DES MATERIELS	OPTION C : PARCS ET JARDINS	4	9138
40025301	BAC PRO	AERONAUTIQUE	MECANICIEN SYSTEMES CELLULE	4	5044
40025301	BAC PRO	AERONAUTIQUE	MECANICIEN SYSTEMES CELLULE	4	20474
40025403	BAC PRO	CARROSSERIE	CONSTRUCTION	4	6594
40025403	BAC PRO	CARROSSERIE	CONSTRUCTION	4	7201
40025404	BAC PRO	CARROSSERIE	REPARATION	4	4359
40025404	BAC PRO	CARROSSERIE	REPARATION	4	9168
40025405	BAC PRO	REALISATION D'OUVRAGES CHAUDRONNES ET DE STRUCTURES METALLIQUES		4	3814
40025405	BAC PRO	REALISATION D'OUVRAGES CHAUDRONNES ET DE STRUCTURES METALLIQUES		4	11426
40025406	BAC PRO	OUVRAGES DU BATIMENT	METALLERIE	4	4153
40025406	BAC PRO	OUVRAGES DU BATIMENT	METALLERIE	4	18000
40025407	BAC PRO	TECHNICIEN AEROSTRUCTURE		4	5404
40025407	BAC PRO	TECHNICIEN AEROSTRUCTURE		4	19991
40025408	BAC PRO	REPARATION DES CARROSSERIES		4	2889
40025408	BAC PRO	REPARATION DES CARROSSERIES		4	12927
40025409	BAC PRO	TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE		4	2608
40025409	BAC PRO	TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE		4	18571
40025410	BAC PRO	CONSTRUCTION DES CARROSSERIES		4	4754
40025410	BAC PRO	CONSTRUCTION DES CARROSSERIES		4	6594



40025504	BAC PRO	AERONAUTIQUE	MECANICIEN SYSTEMES AVIONIQUE	4	6197
40025504	BAC PRO	AERONAUTIQUE	MECANICIEN SYSTEMES AVIONIQUE	4	31419
40025505	BAC PRO	MICRO INFORMATIQUE ET RESEAUX	INSTALLATION ET MAINTENANCE	4	5732
40025505	BAC PRO	MICRO INFORMATIQUE ET RESEAUX	INSTALLATION ET MAINTENANCE	4	13000
40025506	BAC PRO	ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS		4	3125
40025506	BAC PRO	ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS		4	13589
40025507	BAC PRO	SYSTEMES ELECTRONIQUES NUMERIQUES		4	4050
40025507	BAC PRO	SYSTEMES ELECTRONIQUES NUMERIQUES		4	13541
40025509	BAC PRO	TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR		4	4665
40025509	BAC PRO	TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR		4	12804
40031103	BAC PRO	EXPLOITATION DES TRANSPORTS		4	2294
40031103	BAC PRO	EXPLOITATION DES TRANSPORTS		4	22418
40031108	BAC PRO	TRANSPORT		4	8756
40031108	BAC PRO	TRANSPORT		4	28900
40031201	BAC PRO	VENTE REPRESENTATION		4	3345
40031201	BAC PRO	VENTE REPRESENTATION		4	7090
40031202	BAC PRO	COMMERCE		4	2182
40031202	BAC PRO	COMMERCE		4	14467
40031206	BAC PRO	VENTE	PROSPECTION - NEGOCIATION - SUIVI DE CLIENTELE	4	2034
40031206	BAC PRO	VENTE	PROSPECTION - NEGOCIATION - SUIVI DE CLIENTELE	4	19958
40031208	BAC PRO	SERVICES ACCUEIL ASSISTANCE CONSEIL		4	2442
40031208	BAC PRO	SERVICES ACCUEIL ASSISTANCE CONSEIL		4	12515

40031209	BAC PRO	POISSONNIER ECAILLER TRAITEUR		4	7195
40031209	BAC PRO	POISSONNIER ECAILLER TRAITEUR		4	15254
40031210	BAC PRO	ACCUEIL	RELATION CLIENTS ET USAGERS	4	4020
40031210	BAC PRO	ACCUEIL	RELATION CLIENTS ET USAGERS	4	9500
40031402	BAC PRO	COMPTABILITE		4	2810
40031402	BAC PRO	COMPTABILITE		4	14363
40032101	BAC PRO	ARTISANAT ET METIERS D'ART	COMMUNICATION GRAPHIQUE	4	3241
40032101	BAC PRO	ARTISANAT ET METIERS D'ART	COMMUNICATION GRAPHIQUE	4	7903
40032204	BAC PRO	PRODUCTION IMPRIMEE		4	3666
40032204	BAC PRO	PRODUCTION IMPRIMEE		4	15140
40032205	BAC PRO	PRODUCTION GRAPHIQUE		4	5534
40032205	BAC PRO	PRODUCTION GRAPHIQUE		4	13405
40032402	BAC PRO	SECRETARIAT		4	1981
40032402	BAC PRO	SECRETARIAT		4	15468
40033001	BAC PRO	SERVICES	ACCUEIL ASSISTANCE CONSEIL	4	2558
40033001	BAC PRO	SERVICES	ACCUEIL ASSISTANCE CONSEIL	4	13749
40033101	BAC PRO	OPTIQUE LUNETTERIE		4	3300
40033101	BAC PRO	OPTIQUE LUNETTERIE		4	36829
40033102	BAC PRO	PROTHESE DENTAIRE		4	2532
40033102	BAC PRO	PROTHESE DENTAIRE		4	8518
40033402	BAC PRO	RESTAURATION		4	1981
40033402	BAC PRO	RESTAURATION		4	10986
40033403	BAC PRO	COMMERCIALISATION ET SERVICES	EN RESTAURATION	4	3966
40033403	BAC PRO	COMMERCIALISATION ET SERVICES	EN RESTAURATION	4	10754
40033601	BAC PRO	ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE		4	4770
40033601	BAC PRO	ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE		4	5922
40034301	BAC PRO	HYGIENE ENVIRONNEMENT		4	4042
40034301	BAC PRO	HYGIENE ENVIRONNEMENT		4	12176
40034302	BAC PRO	ENVIRONNEMENT NUCLEAIRE		4	4797

40034302	BAC PRO	ENVIRONNEMENT NUCLEAIRE		4	12295
40321111	BAC PRO	PRODUCTIONS HORTICOLES		4	3535
40321111	BAC PRO	PRODUCTIONS HORTICOLES		4	9661
40321405	BAC PRO	AMENAGEMENTS PAYSAGERS		4	2642
40321405	BAC PRO	AMENAGEMENTS PAYSAGERS		4	7587
40321406	BAC PRO	TECHNICIEN CONSEIL	SYSTEMES INFORMATISES APPLIQUES A L'AGRICULTURE	4	5791
40321406	BAC PRO	TECHNICIEN CONSEIL	SYSTEMES INFORMATISES APPLIQUES A L'AGRICULTURE	4	9725
40322107	BAC PRO	TECHNICIEN CONSEIL	VENTE EN ALIMENTATION, PRODUITS ALIMENTAIRES	4	4256
40322107	BAC PRO	TECHNICIEN CONSEIL	VENTE EN ALIMENTATION, PRODUITS ALIMENTAIRES	4	8697
50021306	CAP	MARITIME DE MATELOT		5	10069
50021306	CAP	MARITIME DE MATELOT		5	25777
50022004	CAP	OPERATEUR DES INDUSTRIES DU RECYCLAGE		5	3214
50022004	CAP	OPERATEUR DES INDUSTRIES DU RECYCLAGE		5	36948
50022109	CAP	GLACIER FABRICANT		5	1468
50022109	CAP	GLACIER FABRICANT		5	4096
50022124	CAP	PATISSIER GLACIER CHOCOLATIER CONFISEUR		5	3107
50022124	CAP	PATISSIER GLACIER CHOCOLATIER CONFISEUR		5	6191
50022129	CAP	AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION		5	2213
50022129	CAP	AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION		5	23000
50022130	CAP	CHARCUTIER TRAITEUR		5	2244

50022130	CAP	CHARCUTIER TRAITEUR		5	10935
50022131	CAP	CUISINE		5	1682
50022131	CAP	CUISINE		5	12342
50022132	CAP	BOULANGER		5	1760
50022132	CAP	BOULANGER		5	10399
50022133	CAP	CHOCOLATIER CONFISEUR		5	2505
50022133	CAP	CHOCOLATIER CONFISEUR		5	9410
50022135	CAP	BOUCHER		5	2321
50022135	CAP	BOUCHER		5	10986
50022136	CAP	PATISSIER		5	1788
50022136	CAP	PATISSIER		5	13857
50022332	CAP	DOREUR A LA FEUILLE ORNEMANISTE		5	3822
50022332	CAP	DOREUR A LA FEUILLE ORNEMANISTE		5	3888
50022358	CAP	CONDUITE DE SYSTEMES INDUSTRIELS	PRODUCTION ET TRANSFORMATION DES METAUX	5	3708
50022358	CAP	CONDUITE DE SYSTEMES INDUSTRIELS	PRODUCTION ET TRANSFORMATION DES METAUX	5	19600
50022421	CAP	TOURNAGE EN CERAMIQUE		5	1828
50022421	CAP	TOURNAGE EN CERAMIQUE		5	18184
50022424	CAP	ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE	VERRIER AU CHALUMEAU	5	3868
50022424	CAP	ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE	VERRIER AU CHALUMEAU	5	3900
50022510	CAP	COMPOSITES PLASTIQUES CHAUDRONNES		5	10466
50022510	CAP	COMPOSITES PLASTIQUES CHAUDRONNES		5	11648
50022609	CAP	MECANICIEN CONDUCTEUR DES SCIERIES ET DES INDUSTRIES MECANIQUES DU BOIS	OPTION B : MECANICIEN AFFUTEUR DE SCIAGE TRANCHAGE DEROULAGE	5	13576
50022609	CAP	MECANICIEN CONDUCTEUR DES SCIERIES ET DES INDUSTRIES MECANIQUES DU BOIS	OPTION B : MECANICIEN AFFUTEUR DE SCIAGE TRANCHAGE DEROULAGE	5	22000
50022706	CAP	FROID ET CLIMATISATION		5	2400
50022706	CAP	FROID ET CLIMATISATION		5	6371

50022713	CAP	INSTALLATEUR THERMIQUE		5	2153
50022713	CAP	INSTALLATEUR THERMIQUE		5	14542
50023002	CAP	MAINTENANCE DE BATIMENTS DE COLLECTIVITES		5	2040
50023002	CAP	MAINTENANCE DE BATIMENTS DE COLLECTIVITES		5	8376
50023115	CAP	CONSTRUCTEUR DE ROUTES		5	2122
50023115	CAP	CONSTRUCTEUR DE ROUTES		5	9418
50023116	CAP	CONSTRUCTEUR EN CANALISATIONS DES TRAVAUX PUBLICS		5	1880
50023116	CAP	CONSTRUCTEUR EN CANALISATIONS DES TRAVAUX PUBLICS		5	24425
50023117	CAP	CONSTRUCTEUR EN OUVRAGES D'ART		5	6696
50023117	CAP	CONSTRUCTEUR EN OUVRAGES D'ART		5	8937
50023118	CAP	CONDUCTEUR D'ENGINS	TRAVAUX PUBLICS ET CARRIERES	5	2911
50023118	CAP	CONDUCTEUR D'ENGINS	TRAVAUX PUBLICS ET CARRIERES	5	13162
50023216	CAP	TAILLEUR DE PIERRE	MARBRIER DU BATIMENT ET DE LA DECORATION	5	4378
50023216	CAP	TAILLEUR DE PIERRE	MARBRIER DU BATIMENT ET DE LA DECORATION	5	11362
50023217	CAP	MACON		5	2367
50023217	CAP	MACON		5	11082
50023218	CAP	COUVREUR		5	1428
50023218	CAP	COUVREUR		5	11862
50023219	CAP	CONSTRUCTEUR EN BETON ARME DU BATIMENT		5	3261
50023219	CAP	CONSTRUCTEUR EN BETON ARME DU BATIMENT		5	9047
50023311	CAP	STAFFEUR ORNEMANISTE		5	2538
50023311	CAP	STAFFEUR ORNEMANISTE		5	5270

50023317	CAP	INSTALLATEUR SANITAIRE		5	2256
50023317	CAP	INSTALLATEUR SANITAIRE		5	15615
50023318	CAP	CARRELEUR MOSAISTE		5	1626
50023318	CAP	CARRELEUR MOSAISTE		5	6775
50023319	CAP	PEINTRE APPLICATEUR DE REVETEMENT		5	2197
50023319	CAP	PEINTRE APPLICATEUR DE REVETEMENT		5	7853
50023320	CAP	SOLIER MOQUETTISTE		5	3174
50023320	CAP	SOLIER MOQUETTISTE		5	32478
50023321	CAP	ETANCHEUR DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS		5	2475
50023321	CAP	ETANCHEUR DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS		5	6068
50023322	CAP	CONSTRUCTEUR D'OUVRAGES DU BATIMENT	ALUMINIUM VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE	5	2581
50023322	CAP	CONSTRUCTEUR D'OUVRAGES DU BATIMENT	ALUMINIUM VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE	5	14000
50023323	CAP	PLATRIER PLAQUISTE		5	2503
50023323	CAP	PLATRIER PLAQUISTE		5	7295
50023430	CAP	ARTS DU BOIS	OPTION A : SCULPTEUR ORNEMANISTE	5	3090
50023430	CAP	ARTS DU BOIS	OPTION A : SCULPTEUR ORNEMANISTE	5	3822
50023431	CAP	ARTS DU BOIS	OPTION B : TOURNEUR	5	3090
50023431	CAP	ARTS DU BOIS	OPTION B : TOURNEUR	5	3822
50023432	CAP	ARTS DU BOIS	OPTION C : MARQUETEUR	5	3000
50023432	CAP	ARTS DU BOIS	OPTION C : MARQUETEUR	5	4259
50023433	CAP	ENCADREUR		5	2538
50023433	CAP	ENCADREUR		5	3822
50023435	CAP	TONNELLERIE		5	4172
50023435	CAP	TONNELLERIE		5	4860
50023437	CAP	EBENISTE		5	2503
50023437	CAP	EBENISTE		5	15000
50023439	CAP	CHARPENTIER BOIS		5	1851
50023439	CAP	CHARPENTIER BOIS		5	7359
50023440	CAP	CONSTRUCTEUR BOIS		5	2503
50023440	CAP	CONSTRUCTEUR BOIS		5	8904
50023441	CAP	MENUISIER FABRICANT DE MENUISERIE MOBILIER ET AGENCEMENT		5	1846

50023441	CAP	MENUISIER FABRICANT DE MENUISERIE MOBILIER ET AGENCEMENT		5	17000
50023442	CAP	MENUISIER INSTALLATEUR		5	1858
50023442	CAP	MENUISIER INSTALLATEUR		5	16000
50023443	CAP	CONDUCTEUR OPERATEUR DE SCIERIE		5	9264
50023443	CAP	CONDUCTEUR OPERATEUR DE SCIERIE		5	22000
50024001	CAP	ENTRETIEN D'ARTICLES TEXTILES EN ENTREPRISES INDUSTRIELLES		5	3035
50024001	CAP	ENTRETIEN D'ARTICLES TEXTILES EN ENTREPRISES INDUSTRIELLES		5	7079
50024005	CAP	METIERS DU PRESSING		5	1859
50024005	CAP	METIERS DU PRESSING		5	7079
50024128	CAP	CONDUITE DE SYSTEMES INDUSTRIELS	PRODUCTION EN INDUSTRIES TEXTILES	5	2538
50024128	CAP	CONDUITE DE SYSTEMES INDUSTRIELS	PRODUCTION EN INDUSTRIES TEXTILES	5	22694
50024233	CAP	TAILLEUR DAME		5	8325
50024233	CAP	TAILLEUR DAME		5	8628
50024234	CAP	TAILLEUR HOMME		5	3241
50024234	CAP	TAILLEUR HOMME		5	4555
50024235	CAP	MODE ET CHAPELLERIE		5	3868
50024235	CAP	MODE ET CHAPELLERIE		5	6263
50024236	CAP	COUTURE FLOU		5	1468
50024236	CAP	COUTURE FLOU		5	9099
50024237	CAP	PRET A PORTER		5	2538
50024237	CAP	PRET A PORTER		5	24414
50024238	CAP	TAPISSIER TAPISSIERE D'AMEUBLEMENT EN SIEGE		5	1468
50024238	CAP	TAPISSIER TAPISSIERE D'AMEUBLEMENT EN SIEGE		5	9194
50024239	CAP	TAPISSIER TAPISSIERE D'AMEUBLEMENT EN DECOR		5	1468
50024239	CAP	TAPISSIER TAPISSIERE D'AMEUBLEMENT EN DECOR		5	9194
50024313	CAP	CORDONNIER BOTTIER		5	3182
50024313	CAP	CORDONNIER BOTTIER		5	4504

50024314	CAP	CORDONNIER REPARATEUR		5	1468
50024314	CAP	CORDONNIER REPARATEUR		5	1918
50024317	CAP	MAROQUINERIE		5	4000
50024317	CAP	MAROQUINERIE		5	10450
50024318	CAP	SELLERIE GENERALE		5	1468
50024318	CAP	SELLERIE GENERALE		5	4837
50024319	CAP	VETEMENT DE PEAU		5	2538
50024319	CAP	VETEMENT DE PEAU		5	3241
50024320	CAP	CORDONNERIE MULTISERVICE		5	2812
50024320	CAP	CORDONNERIE MULTISERVICE		5	7642
50025137	CAP	HORLOGERIE		5	2581
50025137	CAP	HORLOGERIE		5	3241
50025211	CAP	MAINTENANCE DES MATERIELS	TRACTEURS ET MATERIELS AGRICOLES	5	2259
50025211	CAP	MAINTENANCE DES MATERIELS	TRACTEURS ET MATERIELS AGRICOLES	5	5905
50025212	CAP	MAINTENANCE DES MATERIELS	MATERIELS DE TRAVAUX PUBLICS ET DE MANUTENTION	5	2596
50025212	CAP	MAINTENANCE DES MATERIELS	MATERIELS DE TRAVAUX PUBLICS ET DE MANUTENTION	5	14871
50025213	CAP	MAINTENANCE DE MATERIELS	MATERIELS DE PARCS ET JARDINS	5	2259
50025213	CAP	MAINTENANCE DE MATERIELS	MATERIELS DE PARCS ET JARDINS	5	9862
50025214	CAP	MAINTENANCE DES VEHICULES AUTOMOBILES	VEHICULES PARTICULIERS	5	1434
50025214	CAP	MAINTENANCE DES VEHICULES AUTOMOBILES	VEHICULES PARTICULIERS	5	14000
50025215	CAP	MAINTENANCE DES VEHICULES AUTOMOBILES	VEHICULES INDUSTRIELS	5	2532
50025215	CAP	MAINTENANCE DES VEHICULES AUTOMOBILES	VEHICULES INDUSTRIELS	5	25431
50025216	CAP	MAINTENANCE DES VEHICULES AUTOMOBILES	MOTOCYCLES	5	2259
50025216	CAP	MAINTENANCE DES VEHICULES AUTOMOBILES	MOTOCYCLES	5	12000
50025217	CAP	REPARATION ENTRETIEN DES EMBARCATIONS DE PLAISANCE		5	3856



50025217	CAP	REPARATION ENTRETIEN DES EMBARCATIONS DE PLAISANCE		5	6814
50025411	CAP	CARROSSERIE	REPARATION	5	3512
50025411	CAP	CARROSSERIE	REPARATION	5	8250
50025414	CAP	CONSTRUCTION D'ENSEMBLES CHAUDRONNES		5	3652
50025414	CAP	CONSTRUCTION D'ENSEMBLES CHAUDRONNES		5	5397
50025423	CAP	FERRONNIER		5	2581
50025423	CAP	FERRONNIER		5	4256
50025431	CAP	SERRURIER METALLIER		5	2162
50025431	CAP	SERRURIER METALLIER		5	18000
50025432	CAP	CONSTRUCTION DES CARROSSERIES		5	2581
50025432	CAP	CONSTRUCTION DES CARROSSERIES		5	11416
50025433	CAP	PEINTURE EN CARROSSERIE		5	2299
50025433	CAP	PEINTURE EN CARROSSERIE		5	15431
50025434	CAP	REPARATION DES CARROSSERIES		5	1673
50025434	CAP	REPARATION DES CARROSSERIES		5	13000
50025435	CAP	REALISATION EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE		5	3214
50025435	CAP	REALISATION EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE		5	20240
50025514	CAP	INSTALLATIONS EN EQUIPEMENTS ELECTRIQUES		5	3782
50025514	CAP	INSTALLATIONS EN EQUIPEMENTS ELECTRIQUES		5	5714
50025521	CAP	METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALETIQUE		5	2538
50025521	CAP	METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALETIQUE		5	4278

50025523	CAP	PREPARATION ET REALISATION D'OUVRAGES ELECTRIQUES		5	1853
50025523	CAP	PREPARATION ET REALISATION D'OUVRAGES ELECTRIQUES		5	11476
50031102	CAP	DEMENAGEUR PROFESSIONNEL		5	4215
50031102	CAP	DEMENAGEUR PROFESSIONNEL		5	10060
50031103	CAP	NAVIGATION FLUVIALE		5	2104
50031103	CAP	NAVIGATION FLUVIALE		5	9838
50031105	CAP	CONDUITE ROUTIERE		5	6252
50031105	CAP	CONDUITE ROUTIERE		5	15057
50031114	CAP	AGENT D'ACCUEIL ET DE CONDUITE ROUTIERE	TRANSPORT DE VOYAGEURS	5	4215
50031114	CAP	AGENT D'ACCUEIL ET DE CONDUITE ROUTIERE	TRANSPORT DE VOYAGEURS	5	21595
50031115	CAP	TRI ACHEMINEMENT ET DISTRIBUTION DU COURRIER		5	3624
50031115	CAP	TRI ACHEMINEMENT ET DISTRIBUTION DU COURRIER		5	7818
50031116	CAP	AGENT D'ENTREPOSAGE ET DE MESSAGERIE		5	2400
50031116	CAP	AGENT D'ENTREPOSAGE ET DE MESSAGERIE		5	17251
50031117	CAP	CONDUCTEUR ROUTIER	MARCHANDISES	5	4663
50031117	CAP	CONDUCTEUR ROUTIER	MARCHANDISES	5	18903
50031119	CAP	DEMENAGEUR SUR VEHICULE UTILITAIRE LEGER		5	8935
50031119	CAP	DEMENAGEUR SUR VEHICULE UTILITAIRE LEGER		5	10060
50031120	CAP	DISTRIBUTION D'OBJETS ET SERVICES A LA CLIENTELE		5	2901
50031120	CAP	DISTRIBUTION D'OBJETS ET SERVICES A LA CLIENTELE		5	7006
50031203	CAP	POISSONNIER		5	2587
50031203	CAP	POISSONNIER		5	4716
50031208	CAP	MONTEUR EN OPTIQUE LUNETTERIE		5	2076

50031208	CAP	MONTEUR EN OPTIQUE LUNETTERIE		5	13378
50031214	CAP	EMPLOYE DE COMMERCE MULTI SPECIALITES		5	1131
50031214	CAP	EMPLOYE DE COMMERCE MULTI SPECIALITES		5	12071
50031215	CAP	EMPLOYE DE VENTE SPECIALISE	OPTION A : PRODUITS ALIMENTAIRES	5	1131
50031215	CAP	EMPLOYE DE VENTE SPECIALISE	OPTION A : PRODUITS ALIMENTAIRES	5	11420
50031216	CAP	EMPLOYE DE VENTE SPECIALISE	OPTION B : PRODUITS D'EQUIPEMENT COURANT	5	1131
50031216	CAP	EMPLOYE DE VENTE SPECIALISE	OPTION B : PRODUITS D'EQUIPEMENT COURANT	5	11420
50031217	CAP	VENDEUR	MAGASINIER EN PIECES DE RECHANGE ET EQUIPEMENTS AUTOMOBILES	5	2586
50031217	CAP	VENDEUR	MAGASINIER EN PIECES DE RECHANGE ET EQUIPEMENTS AUTOMOBILES	5	18453
50031218	CAP	FLEURISTE		5	1289
50031218	CAP	FLEURISTE		5	7147
50031220	CAP	EMPLOYE DE VENTE SPECIALISE	OPTION D : LIBRAIRIE PAPETERIE PRESSE	5	4177
50031220	CAP	EMPLOYE DE VENTE SPECIALISE	OPTION D : LIBRAIRIE PAPETERIE PRESSE	5	4439
50031221	CAP	POISSONNIER		5	2647
50031221	CAP	POISSONNIER		5	14745
50032101	CAP	DESSINATEUR D'EXECUTION EN COMMUNICATION GRAPHIQUE		5	2581
50032101	CAP	DESSINATEUR D'EXECUTION EN COMMUNICATION GRAPHIQUE		5	9547
50032217	CAP	ARTS DE LA RELIURE		5	3241
50032217	CAP	ARTS DE LA RELIURE		5	3822
50032225	CAP	SERIGRAPHIE INDUSTRIELLE		5	2538

50032225	CAP	SERIGRAPHIE INDUSTRIELLE		5	20390
50032226	CAP	SIGNALETIQUE ENSEIGNE ET DECOR		5	400
50032226	CAP	SIGNALETIQUE ENSEIGNE ET DECOR		5	5810
50032309	CAP	PHOTOGRAPHE		5	1899
50032309	CAP	PHOTOGRAPHE		5	5525
50033105	CAP	PROTHESISTE DENTAIRE		5	2428
50033105	CAP	PROTHESISTE DENTAIRE		5	9477
50033106	CAP	ORTHO PROTHESISTE		5	2899
50033106	CAP	ORTHO PROTHESISTE		5	15581
50033107	CAP	PODO ORTHESISTE		5	2545
50033107	CAP	PODO ORTHESISTE		5	5904
50033202	CAP	PETITE ENFANCE		5	400
50033202	CAP	PETITE ENFANCE		5	7130
50033408	CAP	SERVICES HOTELIERS		5	3189
50033408	CAP	SERVICES HOTELIERS		5	17914
50033409	CAP	RESTAURANT		5	2283
50033409	CAP	RESTAURANT		5	10118
50033410	CAP	SERVICES EN BRASSERIE CAFE		5	1910
50033410	CAP	SERVICES EN BRASSERIE CAFE		5	12770
50033411	CAP	ASSISTANTE TECHNIQUE EN MILIEUX FAMILIAL ET COLLECTIF		5	2538
50033411	CAP	ASSISTANTE TECHNIQUE EN MILIEUX FAMILIAL ET COLLECTIF		5	8984
50033501	CAP	METIERS DU FOOTBALL		5	7896
50033501	CAP	METIERS DU FOOTBALL		5	16361
50033604	CAP	ESTHETIQUE COSMETIQUE	SOINS ESTHETIQUES CONSEILS VENTE	5	3531
50033604	CAP	ESTHETIQUE COSMETIQUE	SOINS ESTHETIQUES CONSEILS VENTE	5	4909
50033611	CAP	ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE		5	2487
50033611	CAP	ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE		5	7853
50034002	CAP	AGENT DE PREVENTION ET DE MEDIATION		5	3835
50034002	CAP	AGENT DE PREVENTION ET DE MEDIATION		5	22519

50034301	CAP	AGENT DE LA QUALITE DE L'EAU		5	4900
50034301	CAP	AGENT DE LA QUALITE DE L'EAU		5	6225
50034305	CAP	GESTION DES DECHETS ET PROPRETE URBAINE		5	5397
50034305	CAP	GESTION DES DECHETS ET PROPRETE URBAINE		5	18499
50034306	CAP	MAINTENANCE ET HYGIENE DES LOCAUX		5	1468
50034306	CAP	MAINTENANCE ET HYGIENE DES LOCAUX		5	34392
50034403	CAP	AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE		5	255
50034403	CAP	AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE		5	10669

Source : ANFA - CNFPTLV

## **Annexe 3 : Le déroulement des travaux**

### En séance plénière

17 février 2010 : le Conseil national réuni en séance plénière, a donné comme mandat à la Commission des comptes d'engager une réflexion sur les conditions à réunir pour permettre la connaissance des coûts réels des formations par apprentissage.

Cette demande a vu le jour lors de l'examen par le bureau du Conseil national de l'arrêté fixant le coût forfaitaire (3.000 euros) à retenir pour le versement de la taxe au CFA de l'apprenti. Ce coût forfaitaire est utilisé à défaut de la présence du coût réel sur les listes de formations ouvrant droit à la taxe d'apprentissage.

### La Commission des Comptes

Une rencontre a eu lieu le 14 juin 2010 en présence du Président de la Commission des comptes, avec les représentants de ORCOM, cabinet d'expertise comptable afin d'examiner les conditions dans lesquelles une étude pourrait être menée sur le coût par apprenti.

L'avancement des travaux a été examiné en commission des comptes.

Le rapport a été validé le **A compléter**

### Le Groupe Technique Apprentissage (GTA) et le groupe de travail sur la méthodologie « coût par apprenti »

- 4 octobre 2010 (GTA)

Le GTA a abordé les différentes logiques du calcul du coût par apprenti, les éléments de variation du coût, les ressources en taxe des CFA qui peuvent créer des distorsions, les effectifs, la manière de calculer un coût par apprenti, la répartition des charges dans la détermination du coût.

- 25 novembre 2010 (Groupe « coût »)

La société d'expertise comptable ORCOM a présenté son analyse basée sur l'expérience acquise auprès de leur clientèle, à savoir des conseils régionaux, des organismes de formation, des organismes gestionnaires de CFA, des OPCA, des OCTA. Les régions ont ensuite présenté tour à tour leurs approches.

- 11 avril 2011 (GTA)

Un point est présenté sur l'avancement des travaux sur la méthodologie du coût par apprenti. Le projet de questionnaire est brièvement présenté afin de permettre aux participants de réagir et de formuler des propositions. Il leur est demandé de répondre au questionnaire rapidement, au plus tard fin mai, en vue de son exploitation avant l'été.

-28 juin 2011 (Groupe « coût »)

Les premiers résultats du questionnaire auprès des régions sont présentés et les premiers enseignements tirés. Par ailleurs, sont présentés une étude sur les coûts par la région Ile-de-France ainsi que sur les travaux de la DEPP relatifs au coût de l'étudiant.

- 19 septembre 2011 (GTA)

Sont examinés les points clés, de convergence et de divergence, pouvant aboutir à la formulation d'utiles recommandations en vue d'une méthodologie commune de calcul du coût de l'apprenti.

- 18 avril 2012 (Groupe « coût »)

Est présenté le rapport d'étape et la dizaine de thèmes choisis sur lesquels se basent la préparation des recommandations.

- 27 février 2013 (GTA)

Sont présentées les fiches synthétiques ainsi que des propositions de recommandations.

- Septembre 2013

Une relecture/validation est demandé aux membres du groupe par voie électronique.

## **Annexe 4 : Le questionnaire de l'enquête**

Un projet de questionnaire a été préparé par le CNFPTLV, dont une première version a été testée auprès de quelques régions avant d'être validée par le groupe de travail.

Il a été adressé, en version électronique, à l'ensemble des Régions au printemps 2011. Les réponses produites en mai-juin ont été exploitées et les premiers résultats de cette exploitation ont été présentés aux membres du groupe de travail le 28 juin 2011.

**Page suivante**



**GROUPE TECHNIQUE APPRENTISSAGE**  
**QUESTIONNAIRE DESTINE AUX REGIONS**

**LE COUT DE L'APPRENTI**

Le coût par apprenti résulte des charges comptabilisées dans les comptes de la classe 6, hors compensation charges-produits<sup>1</sup> des centres de formation d'apprentis (CFA) réparti par formation<sup>2</sup>, par diplôme, par niveau et divisé par le nombre d'apprentis.

Le présent questionnaire vise à recenser les pratiques régionales en matière de détermination du coût par formation et par apprenti. Sur la base des résultats obtenus, une réflexion pourra être engagée en vue de l'élaboration d'une méthodologie commune.

Pour obtenir le coût par apprenti à partir de la comptabilité générale du CFA, il est nécessaire de passer par une comptabilité analytique. Les informations traitées par les CFA sont transmises à la Région et les coûts par formation sont publiés chaque année par le Préfet de Région.

Le questionnaire comprend les sept fiches suivantes :

Fiche 1 : La présentation de la Région

Fiche 2 : La comptabilité générale

Fiche 3 : La comptabilité analytique

Fiche 4 : Les cas particuliers

Fiche 5 : La détermination des effectifs

Fiche 6 : La transmission des informations

Fiche 7 : La publication des coûts de formation

---

1 En effet, les produits générés par certaines activités des CFA ne doivent pas être retranchés des charges correspondantes.

2 Une formation préparant à un diplôme ou à un titre constitue généralement une section d'apprentis

**LA PRESENTATION DE LA REGION**

**Région :**

**Préciser l'année retenue (dernière année connue) :**

**Tableau 1**

<i><b>Les structures de formation en apprentissage</b></i>	
Nombre total de CFA <sup>3</sup>	
dont CFA avec murs	
<b>CFA sans murs</b>	
<b>CFA « mixtes »<sup>4</sup></b>	
<b>SA<sup>5</sup></b>	
<i><b>Répartition des organismes gestionnaires des CFA</b></i>	
dont <i>Public</i>	
<b>Parapublic</b>	
<i>Privé</i>	
<i><b>Les apprentis</b></i>	
Nombre total (y compris pré apprentis)	
<i><b>Le budget</b></i>	
Budget total de la Région	
Budget de l'apprentissage	

.

<sup>3</sup> La notion de CFA au sens large (avec murs, sans murs, section d'apprentissage) sera retenue dans le présent document pour l'ensemble des questions, à quelques exceptions.

<sup>4</sup> Les CFA « mixtes » sont des CFA avec murs ayant des UFA pour certaines formations

<sup>5</sup> Section d'apprentissage

**LA COMPTABILITE GENERALE**

La comptabilité générale d'un CFA<sup>6</sup> doit apparaître de manière distincte dans la comptabilité de son organisme gestionnaire, sous la forme d'une section.  
Cependant, il arrive que les comptes du CFA soient confondus dans les comptes de son organisme gestionnaire.

**Tableau 2**

Nombre de CFA à comptabilité générale séparée de celle de l'organisme gestionnaire (ou identifiée dans le compte de l'EPLE)	
Nombre de CFA à comptabilité générale non séparée de celle de l'organisme gestionnaire	
Nombre total de CFA	

- **Qu'en est-il de la comptabilité des CFA rattachés à des organismes gestionnaires nationaux ?**

- **Qu'en est-il des sections d'apprentissage des EPLE ?**

- **La comptabilité générale des CFA est-elle informatisée ?**      oui       non

- **Si oui, sur la base de quels logiciels ?**

- **Ces logiciels sont-ils comparables d'un établissement à l'autre ?**      oui       non

---

6 Voir le référentiel comptable prévu en 2002 devant être appliqué dans tous les CFA

**LA COMPTABILITE ANALYTIQUE**

La comptabilité analytique a pour objectif de déterminer le coût de formation annuel par apprenti.

Elle consiste à affecter des charges à chaque formation soit directement (charges directes), soit par le biais de clés de répartition (charges indirectes).

- **La Région a-t-elle élaboré un guide méthodologique sur la comptabilité analytique destiné aux CFA ?**      oui       non
- **En quelle année ?**
- **Ce guide a-t-il été modifié ultérieurement ?**      oui       non
- **Merci de bien vouloir nous communiquer la dernière version de ce guide méthodologique.**
- **Nombre de CFA appliquant le guide méthodologique**
- **Nombre de CFA n'appliquant pas le guide méthodologique**

**Tableau 3**

Nombre de CFA ayant adopté une comptabilité analytique	
portant sur le budget prévisionnel	
portant sur le budget réalisé	
portant sur les deux	

- **La comptabilité analytique des CFA est-elle informatisée ?**      oui       non
- **Si oui, sur la base de quels logiciels ?**
- **Ces logiciels sont-ils comparables d'un établissement à l'autre ?**      oui       non
- **Les CFA de l'enseignement supérieur sont-ils dotés également d'une comptabilité analytique?**      oui       non

Commentaires :

### **3.1. Le plan analytique**

Le plan analytique peut être plus ou moins détaillé selon les réflexions à l'origine de son adoption. n'est donc pas identique dans toutes les régions.

- **Bien vouloir produire sous la forme d'un tableau synthétique (une dizaine de rubriques), le plan analytique retenu par la Région pour l'ensemble des CFA qu'elle subventionne.**
- **Le guide méthodologique prévoit-il que certains produits comptabilisés dans les comptes de la classe 7 viennent en déduction des charges ?**      oui       non

Si oui, quels produits

### **3.2. Le contenu des postes de coûts dans la comptabilité analytique.**

Les postes de coûts constituent des rubriques de regroupement ou d'éclatement des coûts comptables. Par exemple, la rubrique « personnel », elle même subdivisée en « personnel enseignant général », « personnel enseignant technique » et « personnel non enseignant » reprendra l'ensemble des charges de personnel comptabilisées aux comptes 63 et 64.

Afin de faciliter l'exploitation des réponses au questionnaire, ont été retenus les cinq postes de coûts de formation suivants :

- le personnel
- les matières d'œuvre
- les amortissements
- administration et divers
- les autres charges

#### **3.2.1. Personnel**

- **Les coûts de personnel comprennent-ils les éléments suivants?**

- Les salaires et les charges sociales et fiscales      oui       non
- Les primes      oui       non

- |  |                              |                              |
|--|------------------------------|------------------------------|
| ➤ Les avantages en nature  | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| ➤ Les provisions pour congés payés   | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| ➤ Les participations (formation continue, logement etc...)                 | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| ➤ La valorisation des salaires et charges des personnels mis à disposition | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| ➤ Les refacturations de personnels   | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |

Autres (préciser)

- **Certaines charges de personnel sont-elles exclues de la comptabilité analytique?**

Si oui, lesquelles?

### 3.2.1.1. Les personnels enseignants (technique, général)

Les charges des personnels enseignants sont examinées sous quatre aspects :

#### **a - Le face à face pédagogique**

Le face à face pédagogique (FFP) correspond à l'heure d'enseignement face à un groupe d'apprentis.

Les Régions peuvent retenir une conception restrictive du face à face pédagogique, seules les heures réelles de face à face étant prises en compte.

A l'inverse, les Régions peuvent adopter une conception extensive : dans ce cas, outre les heures réelles de formation, d'autres heures concernant l'environnement pédagogique peuvent être prises en compte telles que le suivi des apprentis en entreprise ou encore diverses activités.

- **Adoptez-vous une conception restrictive ?**

○ comptabilisation des seules heures réelles de face à face      oui       non

- **Ou au contraire, adoptez-vous une conception extensive en intégrant, en complément des heures de formation :**

○ les heures de suivi des apprentis en entreprise      oui       non

○ les heures de préparation      oui       non

- 
- les heures d'évaluation oui  non
- 
- les heures de surveillance d'examens oui  non
- 
- les heures de réunion pédagogiques et de coordination oui  non
- 
- les heures d'activités éducatives oui  non
- 
- les heures action qualité oui  non
- 

autres heures (préciser)

### **b- Les personnels mis à la disposition des CFA**

Outre leur propre personnel, les CFA peuvent bénéficier de personnels mis à leur disposition par des structures extérieures.

➤ **Les coûts correspondants sont-ils pris en compte dans la comptabilité analytique ?**

oui  non

Si oui, sous quel(s) compte(s) ?

### **c - Les intervenants extérieurs**

Les CFA peuvent également faire appel à des intervenants extérieurs.

➤ **Les coûts correspondants sont-ils pris en compte dans la comptabilité analytique ?**

oui  non

Si oui, sous quel(s) compte(s) ?

#### **d- Les formateurs des CFA intervenant à l'extérieur**

A l'inverse de la situation précédente, certains formateurs des CFA peuvent effectuer des interventions facturées au bénéfice de tiers.

➤ **Les coûts correspondants sont-ils pris en compte dans la comptabilité analytique ?**

oui  non

Si oui, sous quel(s) compte(s) ?

#### 3.2.1.2. Les personnels non enseignant

➤ **Quelles sont les catégories de personnel non enseignant retenues dans le plan analytique ?**

- |  |                              |                              |
|--|------------------------------|------------------------------|
| - personnel de direction et d'administration | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| - personnel d'entretien                      | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| - personnel de surveillance                  | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| - personnel d'animation                      | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |

autres (préciser)

#### 3.2.2. Matières d'œuvre

➤ **La Région a-t-elle défini le périmètre des matières d'œuvre comptabilisées dans la comptabilité analytique ?**

oui  non

Sous quel(s) compte(s) ?



**Certaines charges de matières d'œuvre sont-elles exclues de la comptabilité analytique?**

Si oui, lesquelles?

3.2.3. Amortissements

- **Quels sont les immeubles retenus dans le plan analytique au titre des amortissements et sous quel compte figure(nt)-il(s)?**

- **Quels sont les équipements retenus dans le plan analytique au titre des amortissements et sous quel compte figure(nt)-il(s)?**

- **La Région a-t-elle demandé aux CFA de distinguer d'une part les amortissements des matériels pédagogiques et d'autre part les amortissements des matériels non pédagogiques ?**

oui  non

- **Cette distinction est-elle maintenue dans l'état récapitulatif adopté par la Région ?**

oui  non

- **Certaines charges concernant les amortissements sont-elles exclues de la comptabilité analytique ?**

oui  non

Si oui, lesquelles ?

3.2.4. Administration et divers

- **Quelles sont les différentes catégories de charges retenues ? Sous quel(s) compte(s) ?**

- **Certaines charges concernant l'administration et divers sont-elles exclues de la comptabilité analytique?**

Si oui, lesquelles ?

### 3.2.5. Autres charges

- **Les autres charges comprennent-elles les éléments suivants?**

- |   |                              |     |
|---|------------------------------|-----|
| ➤ Les impôts et taxes<br><input type="checkbox"/>           | oui <input type="checkbox"/> | non |
| ➤ Les autres charges de gestion<br><input type="checkbox"/> | oui <input type="checkbox"/> | non |
| ➤ Les charges financières<br><input type="checkbox"/>       | oui <input type="checkbox"/> | non |
| ➤ Les charges exceptionnelles<br><input type="checkbox"/>   | oui <input type="checkbox"/> | non |

- **Certaines autres charges sont-elles exclues de la comptabilité analytique?**

Si oui, lesquelles ?

### 3.3. Les charges directes

Les charges sont directes lorsqu'elles peuvent être affectées à une formation sans application d'une clé de répartition.

- **Les charges directes sont-elles affectés ?**

- |                   |                              |                              |
|-------------------|------------------------------|------------------------------|
| ➤ par formation ? | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| ➤ par diplôme ?   | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| ➤ par niveau ?    | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |

### **3.3. La répartition des charges indirectes par des clés de répartition**

Les charges indirectes sont communes à plusieurs formations. Il est donc nécessaire de les répartir selon des clés adaptées.

- **Pour chacun des postes et subdivisions figurant ci-dessous, veuillez indiquer la (ou les) clé(s) de répartition retenue(s) par la Région :**

**Tableau 4**

Postes des coûts	Clés de répartition utilisées (1)
<b><i>Personnel</i></b>	
enseignement technique	
enseignement général	
non enseignant	
<b>Matières d'œuvre</b>	
<b>Amortissements</b>	
matériel pédagogique	
matériel non pédagogique	
locaux, bâtiment	
<b>Administration et divers</b>	
<b>Autres charges</b>	
impôts et taxes (non salariaux)	
autres charges de gestion	
charges financières	
charges exceptionnelles	

(1) A titre d'exemple : heures-apprentis, heures-groupes, heures FFP, effectifs apprentis, effectifs groupes, effectif du personnel, mètres carrés, autres.

Autres postes et clés correspondantes (à préciser) :

- **Les clés de répartition varient-elles selon que les CFA sont gérés par un organisme public, para-public ou privé?**

oui  non

Si oui, précisez :

En

complément des informations fournis au tableau 4 ci-dessus, il apparaît utile d'expliciter de manière détaillée la méthode retenue pour chacun des postes de coût ci-dessous.

### 3.4.1. Personnel

#### 3.4.1.1. Le personnel enseignant

➤ **Les clés de répartition tiennent-elles compte**

- du temps conventionné ? oui  non
- du temps réellement travaillé ? oui  non

➤ **Les CFA sont-ils tenus de tenir un tableau de suivi des temps :**

- de face à face pédagogique oui  non
- de suivi en entreprise oui  non
- des activités liées à l'environnement pédagogique oui  non
- coordination pédagogique oui  non
- action qualité oui  non
- formation oui  non
- activités éducatives oui  non
- préparation correction oui  non

➤ ***Pouvez-vous préciser la méthode de calcul du coût unitaire pour :***

- *les formateurs du face à face pédagogique*

- *les formateurs chargés du suivi en entreprise*

- *les formateurs menant des activités liés à l'environnement pédagogique*

#### 3.4.1.2. Le personnel non enseignant

- **Expliciter les clés de répartition des charges du personnel non enseignant par formation et par diplôme**

- **Les CFA sont-ils tenus de tenir un tableau de suivi des temps du personnel non enseignant ?**

oui  non

#### 3.4.1 Les matières d'œuvre

- **Expliciter les clés de répartition des matières d'œuvre par formation et par diplôme**

#### 3.4.2 Amortissements

- **Expliciter les clés de répartition des amortissements par formation et par diplôme**

- **Les matériels pédagogiques font-ils l'objet d'un suivi analytique permettant de répartir la dotation aux amortissements en fonction des métiers préparés ?**

oui  non

- **Dans la négative, expliquer la méthode retenue**

#### 3.4.4. Administration et biens

- **Expliciter les clés de répartition « administration et biens » par formation et par diplôme**

#### 3.4.5. Autres charges

- **Expliciter les clés de répartition « autres charges » par formation et par diplôme**

## **LES CAS PARTICULIERS**

Les informations contenues dans la comptabilité générale doivent être reprises dans leur intégralité dans la comptabilité analytique. Toutefois, certaines d'entre elles appellent quelques remarques :

### **4.1. Les charges non comprises dans la comptabilité générale**

Certaines charges dites « supplétives » ne sont pas supportées directement par les CFA. Elles ne sont donc pas comprises dans leur comptabilité générale et, par conséquent, ne sont pas toujours reprises en comptabilité analytique.

#### **➤ Les charges supplétives suivantes sont-elles reprises en comptabilité analytique ?**

Mise à disposition de moyens

- |               |                              |                              |
|---------------|------------------------------|------------------------------|
| - techniques  | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| - personnels  | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| - logistiques | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |

Charges de direction et d'administration d'autres structures

oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
------------------------------	------------------------------

Autres (préciser)

### **4.2. Les charges non reprises dans la comptabilité analytique**

Toutes les charges comprises dans la comptabilité générale ne sont pas toujours reprises dans la comptabilité analytique.

#### **➤ Les charges suivantes sont-elles reprises dans la comptabilité analytique ?**

- |  |                              |                              |
|--|------------------------------|------------------------------|
| - Les amortissements   | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| - Les provisions   | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| - Les dépenses couvertes par des ressources venant en atténuation de charges | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| - Les charges exceptionnelles  | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |

Autres (préciser)

### 4.3. La sous-traitance

Tableau 5

<b>Nombre total de CFA</b>	
<b>Nombre total de CFA concernés par la sous-traitance</b>	
<i>ayant des formations dans l'enseignement supérieur</i>	
<i>ayant des formations dans d'autres secteurs</i>	
<b>Nombre total d'Unités de Formation par apprentissage (UFA)</b>	

➤ **La comptabilisation des dépenses de sous-traitance pédagogique dans les comptes financiers des CFA est-elle ventilée ?**

- par nature de dépenses (achats, serv. ext., frais de personnel,...)    oui     non
- dans un même compte    oui     non

➤ **Le système de remontée des éléments financiers entre les CFA et la Région permet-il à la Région d'appréhender la structure des dépenses de sous-traitance ?**

oui     non

### 4.4. Les formations autres que celles par la voie de l'apprentissage

Les CFA peuvent exercer soit une seule activité, celle de la formation par la voie de l'apprentissage, soit, en complément de celle-ci, d'autres activités, et supporter par conséquent des charges communes.

➤ **Les CFA de votre Région organisent-ils des formations autres que par la voie de l'apprentissage ?**

oui     non

➤ **Si oui, lesquelles**

- contrats de professionnalisation    nombre de jeunes
- oui     non     concernés



- formation continue  
oui  non  nombre de jeunes concernés

➤ **La Région demande-t-elle aux CFA de déterminer un coût de formation spécifique au même titre que la formation d'apprentis ?**

oui  non

➤ **Les charges concernant les autres voies de formation sont-elles prises en compte dans la comptabilité analytique des CFA de manière distincte de la formation par la voie de l'apprentissage?**

oui  non  à partir d'un certain seuil ?

Lequel ?

➤ **Quelles sont, pour chacune d'elles, les clés de répartition (heures de présence etc..) permettant d'isoler les charges spécifiques des charges communes concernant la formation par la voie de l'apprentissage ?**

#### **4.5. Les autres conventionnements**

➤ **Les coûts incluent-ils les charges suivantes ?**

- conventions qualité / individualisation oui  non

- contrats d'objectifs et de moyens oui  non

Autres, précisez

#### **4.6. Les postes « transport », « hébergement », « restauration » (THR)**

Outre l'activité de formation, les CFA ont en charge la gestion des transports, de la restauration et de l'hébergement des apprentis.

➤ **La Région a-t-elle retenu le principe de la non prise en compte des frais de transport, hébergement et restauration dans le calcul des coûts des CFA qu'elle subventionne ?**

oui  non

- **Dans l'affirmative, les coûts correspondants sont-ils néanmoins constatés et pris en compte globalement ?**

oui  non

- **Un contrôle de cohérence est-il effectué par les services de la Région afin de s'assurer que la somme de ces coûts ajoutée à la somme des coûts des formations correspond au total des comptes des charges de la comptabilité générale?**

oui  non

**LA DETERMINATION DES EFFECTIFS D'APPRENTIS**

Le coût par apprenti et par formation résulte de l'ensemble des charges directes et indirectes affectées à chaque formation divisé par le nombre d'apprenti de chaque formation.

➤ **Quel est le nombre d'apprentis retenu pour le calcul ?**

- Les effectifs conventionnels

- Les effectifs réellement présents

➤ **Les pré apprentis sont-ils inclus dans le calcul ?**      oui       non

➤ **Quelle est la date retenue pour le calcul du nombre d'apprentis ?**

- À la rentrée n-1

- Au 1er janvier de n

- En fin de formation

- Par pondération sur les deux années

Taux retenu :

➤ **A défaut d'un coût de l'apprenti par formation, la Région a-t-elle opté pour un coût plus global ?**

oui       non

Précisez :

## LA TRANSMISSION DES INFORMATIONS

### 6.1. La transmission des informations par les CFA sur l'état récapitulatif des Régions

La plupart des Régions ont établi un état afin de permettre aux CFA de saisir les informations comptables de manière homogène.

➤ **La Région s'est-elle dotée d'un tel état ?** oui  non

➤ **Sous quelle forme cet état se présente-t-il ?** tableur

Autre, précisez :

➤ **A-t-il été élaboré par les services de la Région ?** oui  non

➤ **Par un cabinet d'expertise comptable ?** oui  non

Si oui, lequel ?

➤ **Comment les CFA accèdent-ils à cet état ?** Par un Intranet

Autre, précisez :

➤ **Une fois rempli, cet état est-il contrôlé par les services de la Région ?** oui  non

➤ **Par un cabinet d'expertise comptable ?** oui  non

➤ **Une fois contrôlé, cet état est-il exploité par les services de la Région ?** oui  non

➤ **Par un cabinet d'expertise comptable ?** oui  non

➤ **Le même que précédemment ?** oui  non

➤

Sinon, lequel ?

La retranscription des informations de la comptabilité analytique des CFA dans l'état de la Région peut parfois présenter des difficultés et fausser les rapprochements. Elle nécessite alors des retraitements pour certaines charges.

Ainsi, pour les frais de personnel.

➤ **Y-a-t-il des distorsions entre la comptabilité des CFA et l'état de la Région ?**

oui  non

➤ **Si oui, les distorsions portent-elles sur :**

- Le coût du personnel de l'organisme gestionnaire affecté aux CFA? oui  non

- Le coût des heures de formation assurées par les formateurs des CFA pour le compte d'autres structures ?  
oui  non

- Le coût des prestations réalisées par des intervenants extérieurs oui  non

**6.2. La transmission de la grille des coûts par les CFA à la Région**

En complément à l'état récapitulatif, certaines Régions demandent aux CFA subventionnés de reporter les informations dans une grille des coûts préalablement établie.

➤ **La Région a-t-elle établi une grille des coûts ?** oui  non

➤ **Si oui, sous quelle forme cette grille se présente-t-elle ?**

Tableau Excel  Intranet régional

Autre, précisez :

➤ **A-t-elle été élaborée par les services de la Région ?** oui  non

➤ **Sinon, a-t-elle été élaborée par un cabinet comptable ?** oui  non

*Si oui, lequel ?*

➤ **Un document complémentaire à la grille des coûts, expliquant notamment les modalités d'élaboration des coûts ainsi que certaines clés de répartition, est-elle transmise à la Région ?**

oui  non

➤ **Une fois remplie, cette grille est-elle contrôlée**

- Par les services de la Région ?

oui  non

- Par un cabinet d'expertise comptable ?

oui  non

Si oui, lequel?

➤ **Une fois contrôlée, cette grille est-elle exploitée**

- par les services de la Région?

oui  non

- par un cabinet d'expertise comptable?

oui  non

Si oui, lequel?

**LA PUBLICATION DES COÛTS DE FORMATION**

Le Préfet de Région publie au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle la taxe est due la liste des premières formations technologiques et professionnelles. Cette liste indique pour les formations assurées par les CFA le coût par apprenti communiqué par le président du Conseil régional.

➤ **La Région transmet-elle ces informations au représentant de l'Etat ?**

oui  non

➤ **Sous quelle forme ces informations sont-elles transmises ?**

Tableau Excel

Autre, précisez :

➤ **Les coûts figurant sur la liste publiée par le Préfet de région sont-ils identiques aux coûts transmis par les CFA à la Région ?**

oui  non

Si non, sur quels points les écarts portent-ils ?

➤ **A quelle année civile, les coûts transmis correspondent-ils ?**

année n-1  année n-2

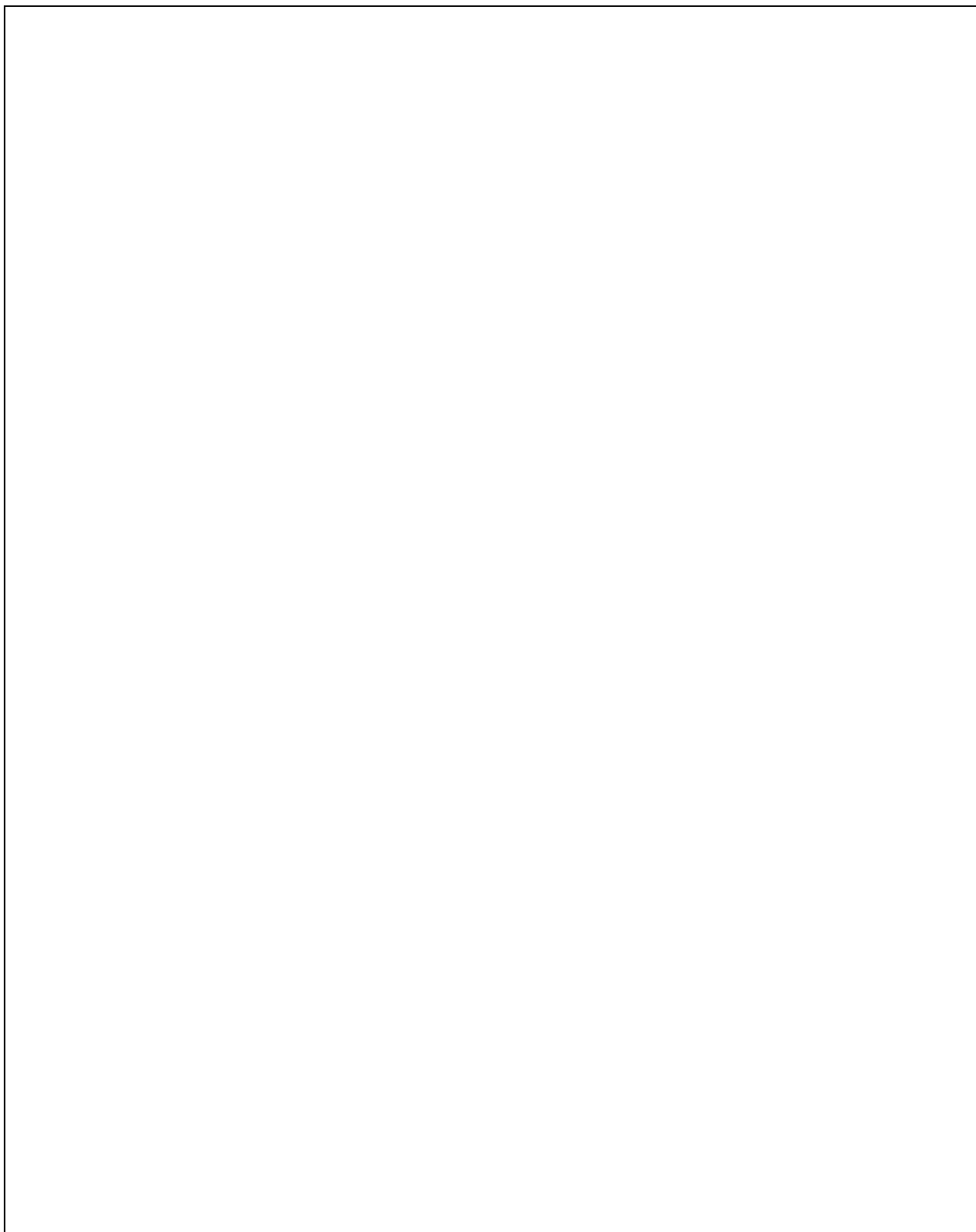
➤ **Les charges suivantes sont-elles intégrées aux coûts transmis au Préfet ?**

- charges supplétives et extra-comptables oui  non

- charges exceptionnelles oui  non

- charges d'amortissement couvertes par une reprise d'une quote-part de la subvention d'investissement au résultat oui  non

**Cette page est destinée à recevoir vos commentaires, suggestions, réactions, propositions...**





## Annexe 5 : Les réponses de quelques régions au questionnaire

	Aquitaine	Bretagne	Ile-de-France	Midi-Pyrénées	Nord-Pas de Calais	Picardie	PACA	Pays de la Loire	Rhône-Alpes	Ensemble
<b>Les charges « supplétives » sont reprises dans la comptabilité des CFA</b>	1	1	1						1	4
Les charges « supplétives » ne sont pas reprises dans la comptabilité des CFA				1	1	1	1	1		5
<b>Les charges reprises en comptabilité analytique</b>										
dotations aux provisions	1	1	1	1		1			1	6
charges exceptionnelles	1		1	1						3
<b>Les charges non reprises en comptabilité analytique</b>										
dotations aux provisions					1		1	1		3
charges exceptionnelles		1			1	1	1	1	1	6
<b>Des produits viennent en déduction de charges</b>	1	1	1		1	1	1	1	1	8
Des produits ne viennent pas en déduction de charges				1						1
<b>Les charges « apprentissage » et « autres formations » sont inscrites de manière distincte</b>	1	1	1				1		1	5
Les charges « apprentissage » et « autres formations » ne sont pas inscrites de manière distincte				1	1	1		1		4
<b>Les charges de sous-traitance figurent dans un même compte</b>	1		1		1	1	1		1	6
par nature de charges		1	1	1	1		1	1	1	7
pas par nature de charges	1				1					2
Les charges de sous-traitance sont réparties dans plusieurs comptes		1		1				1		3
<b>Les charges personnels enseignant ne concernent que les heures FFP</b>	1		1			1		1	1	5
Les charges de personnels enseignant couvrent les heures FFP + environnement pédagogique		1		1	1		1			4

## Annexe 6 : Première exploitation des questionnaires sur le coût par apprenti

Cette présentation a été faite lors de la réunion du groupe de travail « coût » du 28 juin 2013.

### Présentation générale

- 15 Régions au 24 juin (2/3)
- Représentant 800 CFA et 363.000 apprentis

### Compta analytique

- Guide méthodologique dans 13 Régions (dont 8 depuis 2003)
- Application dans presque tous les CFA
  - 90% des CFA,
  - parfois irrégulièrement
- Sur budget réalisé pour tous les CFA (5 seulement sur budget prévisionnel)
- Logiciels utilisés très variés
  - Dans 6 Régions, les CFA ont tous le même logiciel

### CFA du supérieur

- Les CFA du supérieur ont une compta analytique dans 11 Régions
  - Mais difficultés
  - Si apprentis regroupés avec étudiant
  - Si pas de comptabilité analytique du sous-traitant : prix du marché ou montant des ressources
  - Problème du manque de comptabilité analytique dans les Universités

### Personnel enseignant

- Conception du FFP
  - Restrictive : 9 régions
  - Extensive : 5 (intégration de tous les éléments)
- Prise en compte par toutes les Régions
  - coût personnel MAD
  - Intervenants extérieurs
  - Formateurs intervenant à l'extérieur

### Personnel non enseignant

- Personnel de direction et administration : toujours
- Autres : presque toujours

### Matériel

- Périmètre des matières d'œuvre : défini par 5 Régions
- Distinction matériel pédagogique/non pédagogique : 5 Régions
- Pas de charges d'amortissement exclues : 13 Régions

### Charges directes

- Par formation : 12 régions
- Par diplôme : 7
- Par niveaux ou niveaux-métiers : 6

### Clés de répartition

- Une ou plusieurs clés selon les Régions : préconisées par la R ou au choix des CFA
- Pour les enseignants
  - temps réellement travaillé : 13 Régions
  - tableaux de suivi des temps : variable
- Pour les non-enseignants
  - suivi des temps : 5 régions
- Autres que personnel (matière d'œuvre, amortissement, administration, autres):
  - Clés variables ou non explicitées

### Charges supplétives

- Mises à disposition de moyens
  - Techniques : 6 oui, 7 non
  - Personnels : 9 oui, 5 non
  - Logistiques : 4 oui, 9 non
- Charges de direction et administration d'autres structures : 8 oui, 6 non

### Charges reprises en compta analytique

- Amortissements : 13 oui
- Provisions : 9 oui, 5 non
- Charges exceptionnelles : 6 oui, 8 non

### Dépenses couvertes par des ressources venant en atténuation de charges : 11 oui

- question à revoir ?
- 11 Régions reprennent ces dépenses malgré qu'elles soient couvertes par des recettes

### Sous-traitance

- Nombres de CFA concernés : à revoir
  - Sur 10 Régions, environ un tiers des CFA sont concernés
- Ventilation
  - Par nature de dépenses : 10 Régions
  - Dans un même compte : 9 Régions
- Structure appréhendée par la Région :
  - 6 oui, 5 non

### Formations autres que par apprentissage

- Contrats de professionnalisation : oui dans toutes
- FC : oui sauf deux
- 4 régions ne demandent pas la distinction dans la compta analytique
- Seule une Région connaît le nombre de jeunes concernés, mais les CFA ne font pas de distinction

### Autres conventionnements

- Inclusion des conventions qualité / individualisation : oui pour 9 Régions
- Inclusion des COM : oui pour 9 Régions

## THR

- Non prise en compte du THR dans la compta analytique
- Mais constatés et pris en compte globalement
- Contrôlés

## Détermination des effectifs

- Effectifs réellement présents : toutes R
- Pré-apprentis non compris : 9 Régions
- Date retenue
  - 12 Pondération dont 7 « 2/3-1/3 »
  - 3 « 1er ou 15 janvier »

## Transmission des informations

- Etat récapitulatif dans 13 régions sous tableur ou logiciels variés : Excel ou Ymag ou autres spécifiques
- Distorsions
- Grille des coûts dans 9 régions

## Informations transmises à la Préfecture

- Sous Excel dans les 15 Régions
- Ecart coût CFA/Région
  - En PDL : coût harmonisé par formation pour tous les CFA
- Intégration charges
  - supplétives : 7 oui, 7 non (HN en cours d'évolution vers intégration)
  - Exceptionnelles : 9 non
  - Amortissement : 11 oui

## Convergences

- Adoption guide méthodologique (13 R sur 15)
- Préconisations compta analytique
- Prise en compte de toutes les prestations (formateurs de CFA, intervenants extérieurs, etc.)
- Affectation des charges directes
- Non prise en compte du THR
- Effectifs des apprentis
  - Présence réelle
  - Pondération
  - Etat établi par la R. pour la transmission des données des CFA

## Différences

- Nombre et contenu des sections analytiques
- Conception des heures de FFP
- Amortissements des matériels pédagogiques / non pédagogiques
- Clés de répartition des charges indirectes
- Prises en comptes des charges supplétives
- Non reprise de certaines dépenses de la compta générale
- Formations autres qu'apprentissage

- Sous-traitance

#### Questions à creuser

- Envisager le rapprochement des plans analytiques ?
- Heures formateurs : enseignement ? Seul enseignement ? Environnement pédagogique?
- Non différenciation des amortissements : impact ?
- Charges supplétives : quelle part ? impact ?
- Dépenses non reprises : lesquelles? impact ?
- La part des formations autres qu'apprentissage dans les CFA est-elle significative ?  
Inclusion des pré-apprentis ?
- Mixage des publics : apprenti-étudiant, apprenti-stagiaire FC
- Transparence de la sous-traitance

## Annexe 7 : Le coût par apprenti en Région Champagne Ardenne

La Région Champagne-Ardenne comprend 26 CFA regroupant 8.800 apprentis et consacre 29M€ au fonctionnement des CFA en 2012.

La Région a recommandé aux CFA de mettre en place une comptabilité analytique afin de leur permettre de calculer le coût de l'apprenti. L'objectif de la méthode du calcul du coût apprenti est de mettre en place une méthode partagée pour chaque CFA.

Les intérêts de cette méthode :

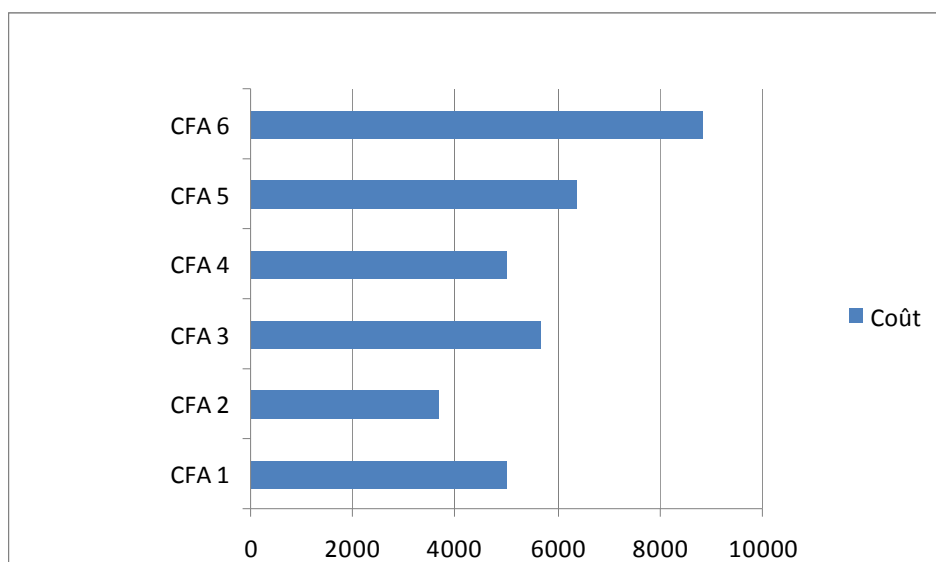
- Exploiter des documents préexistants
- Utiliser une clé analytique identique pour tous qui repose sur les heures dispensées et les effectifs réels
- Utiliser une méthode de calcul identique permettant les comparaisons et les moyennes
- Utiliser une méthode simple, rapide et sûre de détermination des différents coûts/apprenti.

### Les disparités entre les coûts apprentis pour une même formation selon les établissements

#### 1. Bac Pro 3 ans Commerce (Code RNCP : 40031202)

##### Vue d'ensemble

Les variations du coût par apprenti selon les formations et les CFA sont représentées dans le schéma ci-dessous :



##### Analyse sommaire

L'analyse des écarts de coût a été menée à partir du coût moyen par apprenti des formations

retenues – il s'agit de la moyenne arithmétique.

Le coût par apprenti par formation et par CFA figure dans le tableau ci-dessous :

<b>Bac Pro 3 ans Commerce</b>	<b>Coût</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Ecart</b>
CFA 1	5018	5762	-744
CFA 2	3680	5762	-2082
CFA 3	5655	5762	-107
CFA 4	5016	5762	-746
CFA 5	6371	5762	609
CFA 6	8830	5762	3068
<b>Code RNCP : 40031202</b>		5762	

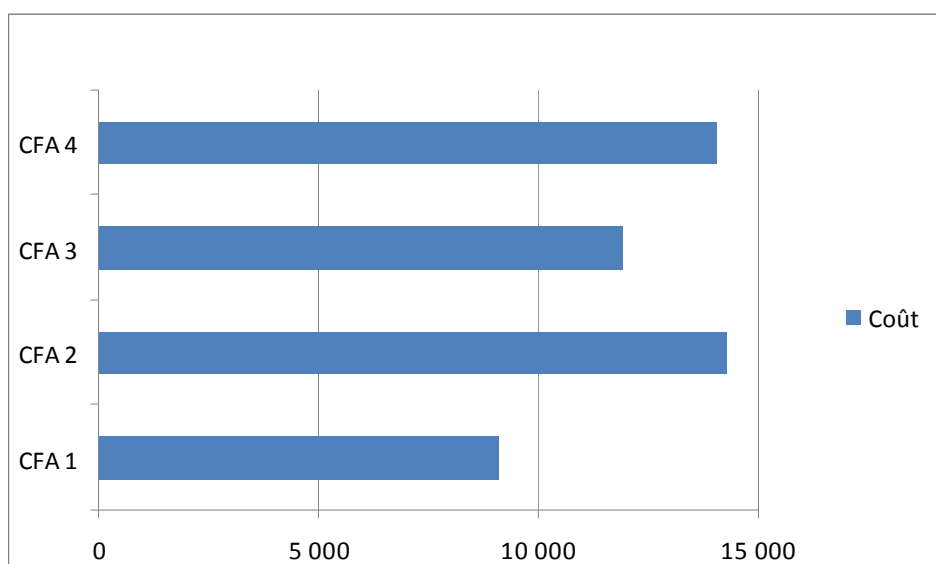
Les données ci-dessus appellent les remarques suivantes :

- Sur les 6 CFA ayant organisé la formation Bac Pro 3 ans Commerce, 4 se situent au-dessous du coût moyen et 2 au-dessus.
- Les écarts de coût les plus significatifs concernent le 2 pour un coût inférieur au coût moyen (-2 082 euros) et le CFA 6 pour un coût nettement supérieur au coût moyen (+3 084 euros).

## **2. Bac Pro 3 ans Technicien d'usinage (Code RNCP : 40025106)**

### **Vue d'ensemble**

Les variations du coût par apprenti selon les formations et les CFA sont représentées dans le schéma ci-dessous :



### **Analyse sommaire**

L'analyse des écarts de coût a été menée à partir du coût moyen par apprenti des formations retenues – il s'agit de la moyenne arithmétique.

Le coût par apprenti par formation et par CFA figure dans le tableau ci-dessous :

Bac Pro 3 ans Technicien d'usinage	Coût	Coût moyen	Ecart
CFA 1	9 097	12 321	-3 224
CFA 2	14 265	12 321	1 944
CFA 3	11 893	12 321	-428
CFA 4	14 028	12 321	1 707
<b>Code RNCP : 40025106</b>		12 321	

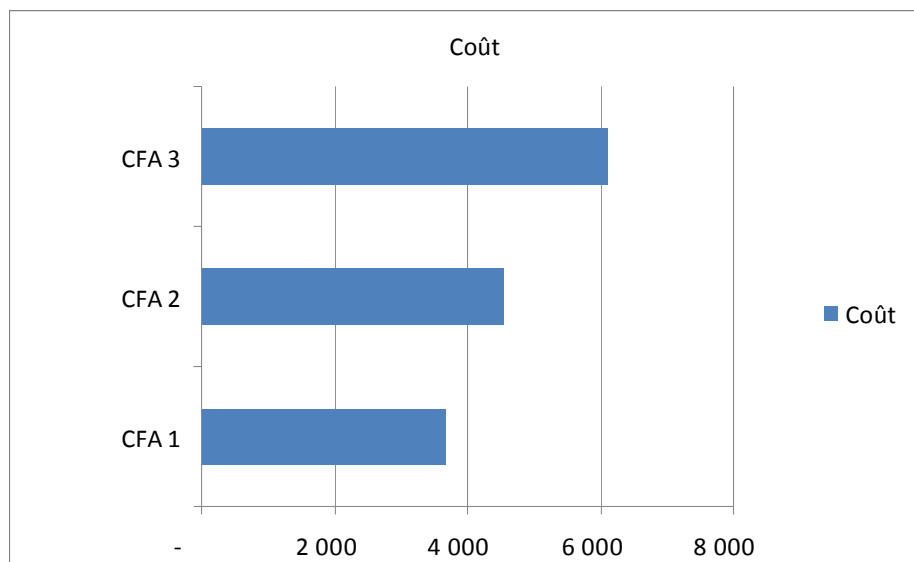
Les données ci-dessus appellent les remarques suivantes :

Sur les 4 CFA ayant organisé la formation Bac Pro 3 ans « Technicien d'usinage », 2 se situent au-dessous du coût moyen et 2 au-dessus.

Les écarts de coût les plus significatifs concernent le CFA 1 pour un coût inférieur au coût moyen (-3 224 euros) et le CFA 2 pour un coût nettement supérieur au coût moyen (+ 1 944 euros).

### **3. BTS Management des unités commerciales** (Code RNCP : 32031209)

#### **Vue d'ensemble**



#### **Analyse sommaire**

L'analyse des écarts de coût a été menée à partir du coût moyen par apprenti des formations retenues – il s'agit de la moyenne arithmétique:

Le coût par apprenti par formation et par CFA figure dans le tableau ci-dessous :



<b>BTS Management des unités commerciales</b>	<b>Coût</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Ecart</b>
CFA 1	3 683	4 770	- 1 087
CFA 2	4 537	4 770	- 233
CFA 3	6 091	4 770	1 321
<b>Code RNCP : 32031209</b>		4 770	

Les données ci-dessus appellent les remarques suivantes :

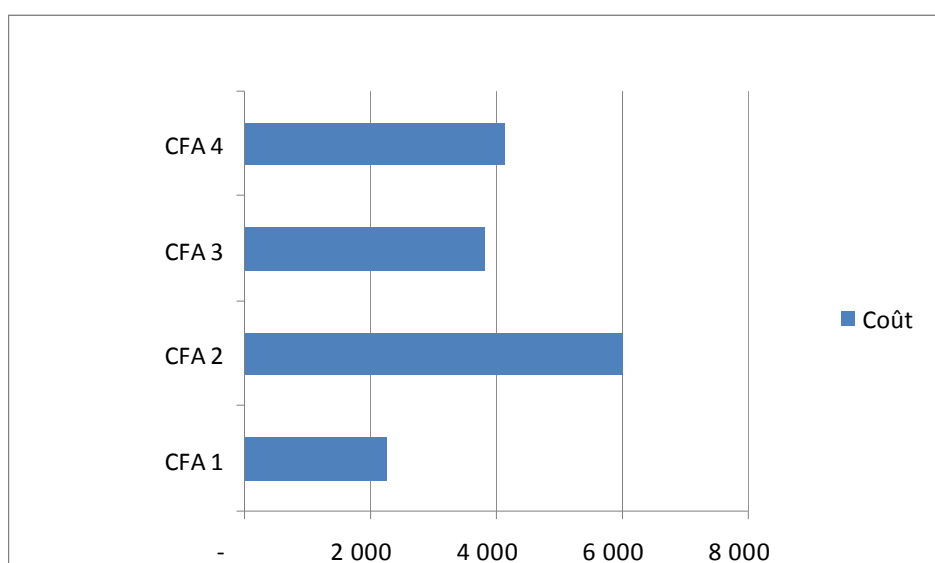
Sur les 4 CFA ayant organisé la formation BTS Management des unités commerciales, 3 se situent au-dessous du coût moyen et 1 au-dessus.

Les écarts de coût les plus significatifs concernent le CFA 1 pour un coût inférieur au coût moyen (-1 087 euros) et le 3 pour un coût nettement supérieur au coût moyen (+ 1 321 euros).

#### **4. CAP Boulanger** (Code RNCP : 50022132)

##### **Vue d'ensemble**

Les variations du coût par apprenti selon les formations et les CFA sont représentées dans le schéma ci-dessous :



##### **Analyse sommaire**

L'analyse des écarts de coût a été menée à partir du coût moyen par apprenti des formations retenues – il s'agit de la moyenne arithmétique:

Le coût par apprenti par formation et par CFA figure dans le tableau ci-dessous :

<b>CAP Boulanger</b>	<b>Coût</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Ecart</b>
CFA 1	2 262	4 043	- 1 781
CFA 2	5 992	4 043	1 949
CFA 3	3 802	4 043	- 241
CFA 4	4 115	4 043	72
<b>Code RNCP : 50022132</b>		4 043	

Les données ci-dessus appellent les remarques suivantes :

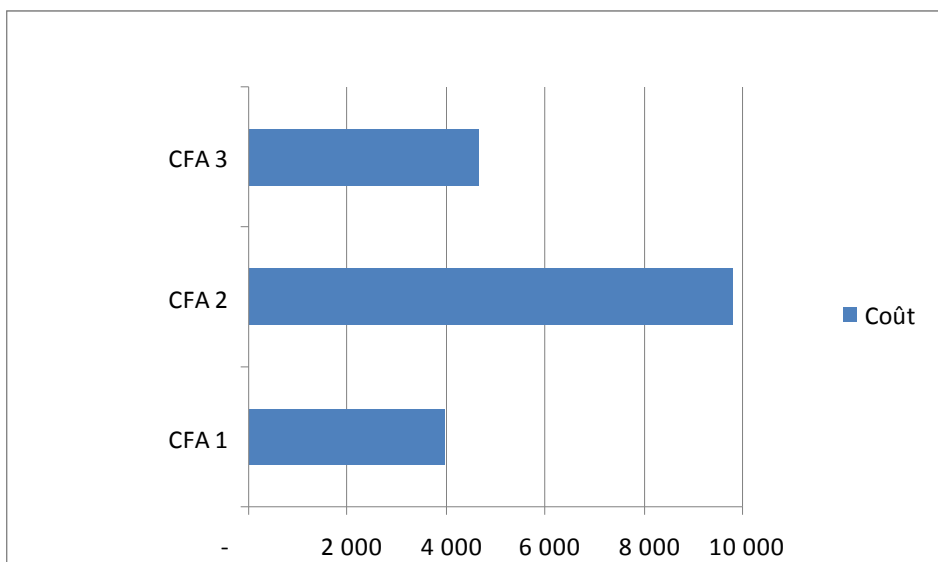
Sur les 4 CFA ayant organisé la formation CAP Boulanger, 2 se situent au-dessous du coût moyen et 2 au-dessus.

Les écarts de coût les plus significatifs concernent le CFA 1 pour un coût inférieur au coût moyen (-1 781 euros) et le CFA 2 pour un coût nettement supérieur au coût moyen (+ 1 949 euros).

### **5. CAP Charcutier traiteur (Code RNCP : 50022130)**

#### **Vue d'ensemble**

Les variations du coût par apprenti selon les formations et les CFA sont représentées dans le schéma ci-dessous :



#### **Analyse sommaire**

L'analyse des écarts de coût a été menée à partir du coût moyen par apprenti des formations retenues – il s'agit de la moyenne arithmétique.

Le coût par apprenti par formation et par CFA figure dans le tableau ci-dessous :

<b>CAP Charcutier traiteur</b>	<b>Coût</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Ecart</b>
CFA 1	3 980	6 140	- 2 160
CFA 2	9 787	6 140	3 647
CFA 3	4 652	6 140	- 1 488
<b>Code RNCP : 50022130</b>		6 140	

Les données ci-dessus appellent les remarques suivantes :

Sur les 3 CFA ayant organisé la formation CAP Boulanger, 2 se situent au-dessous du coût moyen et 1 au-dessus.

Les écarts de coût les plus significatifs concernent le CFA 1 pour un coût inférieur au coût moyen (-2 160 euros) et le CFA 2 pour un coût nettement supérieur au coût moyen (+ 3 647 euros).

## **6. Commentaires**

Certaines charges peuvent expliquer le différentiel d'un coût apprenti à un autre. Ces charges pourront expliquer les écarts de coût, pour une même formation, d'un CFA à un autre. Il s'agit :

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 6132 Locations immobilières</li> <li>✓ 6133 Autres locations immobilières</li> <li>✓ 614 Charges locatives et de co-proprétés</li> <li>✓ 615 Entretien et réparations</li> <li>✓ 6152 Entretien et réparations – sur biens immobiliers</li> <li>✓ 6155 Entretien et réparations – sur bien mobiliers</li> </ul> | } | <p>Charges liées aux bâtiments, selon que le CFA est propriétaire, locataire ou bénéficie d'une mise à disposition à titre gratuit et selon l'âge des bâtiments et matériels (des bâtiments et matériels anciens ont obligatoirement plus de besoins d'entretien/ réparation).</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 621 Personnel extérieur au C.F.A.</li> <li>✓ 6211 Personnel intérimaire</li> <li>✓ 6214 Personnel détaché ou prêté au CFA</li> <li>✓ 6215 Personnel de l'organisme gestionnaire</li> </ul>  | } | <p>Le personnel intérimaire, vacataire, détaché ou prêté dont le recours est variable en fonction des CFA.</p>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les comptes 64 : les taxes et charges sur les salaires (comptes : la législation sociale présente de nombreuses différences selon la taille du CFA (seuils de 10, de 50, de 300</li> </ul>  |   |  |

salariés...), selon son implantation (il existe des exonérations de charges propres à certaines zones).

- ✓ 627 Services bancaires et assimilés
- ✓ 6285 Hébergement extérieur si le CFA a un internat ou pas
- ✓ 6286 Restauration extérieure si le CFA a une cantine ou pas
- ✓ 63512 Taxes foncières si le CFA est propriétaire ou pas
- ✓ 63513 Autres impôts locaux
- ✓ 661 Charges d'intérêts si le CFA a recours à l'emprunt
- ✓ Puis tous les comptes 67 et 68 à pouvoir justifier.

De ce fait, lorsqu'on calculera la moyenne d'un coût apprenti par diplôme et par métier, si un CFA se trouve au dessus de la moyenne, cela pourra s'expliquer sûrement par l'une des charges citées ci-dessus.

Cependant, pour arriver au calcul d'un coût apprenti, il faut également effectuer d'autres calculs en amont tels que :

- Déterminer une clé de répartition commune à tous les CFA.
- Répartir les charges et déterminer les charges directes et indirectes.

## Annexe 8 : Coût par apprenti conventionnel en Région Franche-Comté

La Région Franche-Comté retient un coût conventionnel par apprenti. Celui-ci a été déterminé au début des années 2000 avec l'appui d'un cabinet d'expertise comptable. Depuis, il fait l'objet d'une actualisation.

Le coût conventionnel par CFA et par niveau est communiqué, chaque année, par les services régionaux au représentant de l'Etat. De fait, le Rectorat est chargé de mettre en forme la liste régionale avant sa publication.

Les coûts conventionnels figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE-COMTE  
Coûts conventionnels 2012 par CFA / par niveau / par apprenti

CFA	Coût en €			
	V	IV	III	II et I
CFA des Maisons familiales rurales	3 632	5 792	6 872	
CFA de la Pharmacie		5 142		
CFA du Bâtiment	3 159	5 139		
CFA des Travaux publics	5 125	8 005	9 445	
CFA interpro 1	3 046	4 846		
CFA interpro 2	2 962	4 762		
CFA interpro 3	2 951	4 751		
CFA interpro 4	3 034	4 834		
CFA interpro 5	2 906	4 706		
CFA Agricole 1	4 377	6 897	8 157	9 102
CFA Agricole 2	3 077	4 877	5 777	
CFA Agricole 3	4 255	6 775	8 035	
CFA Agricole 4	3 054	4 854	5 754	6 429
CFA Agricole 5	3 086	4 886	5 786	
CFA formations sup. commerce gestion			5 715	6 390
IRTS section d'apprentissage	2 700	4 860	5 940	
CFA du Supérieur			5 709	6 384
CFA de l'Industrie 1	5 205	8 265	9 795	10 942
CFA de l'Industrie 2	5 141	8 201	9 731	10 878
CFA du Transport et de la Logistique	10 219	6 484	7 654	
CFA regroupant lycées publics	2 934	4 734	5 634	
CFA regroupant lycées privés		4 826	5 726	6 401

## Annexe 9 : Le coût par apprenti en Région Picardie (trois secteurs d'activité)

La région Picardie comprend 13.800 apprentis répartis en 25 CFA (données 2010).  
La Région Picardie a opté pour une approche par métier-niveau.

### 1. Les formations Bâtiment

Sur les 10 formations « Bâtiment » de niveau V organisées dans la région en 2010, 6 ont été examinées.

Sont concernées : couverture, finitions, maçonnerie, menuiserie, métallerie.

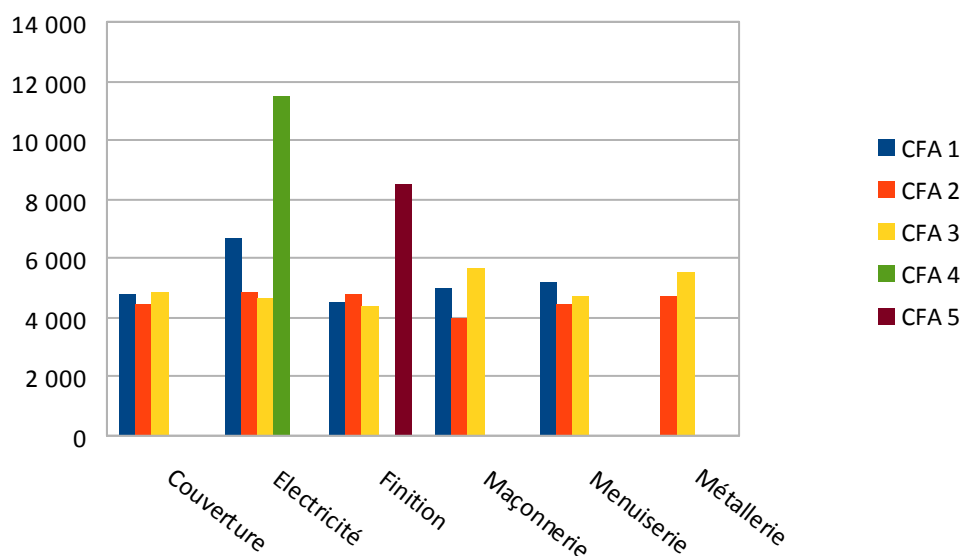
Elles sont assurées par 3 CFA BTP et 2 autres CFA, qui préparent aux diplômes suivants :

<b>Secteur Bâtiment</b>
<b>Couverture</b>
CAP Couverture
MC Zinguerie
<b>Finition</b>
CAP Peinture, vitrerie, revêtements
CAP Plâtrerie, plâtre et préfabriqués
CAP Vitrailliste
<b>Maçonnerie</b>
CAP carrelage, mosaïque
CAP construction en béton armé du bâtiment
CAP construction, maçonnerie et béton armé
CAP construction, maçonnerie et béton armé (3 ans)
MC brique-maçonnerie de briques
<b>Menuiserie</b>
CAP menuiserie agencement
CAP structure ossature charpente
<b>Métallerie</b>
CAP serrurerie-métallerie

N'ont pas été prises en compte les formations suivantes : énergie, alu, solier-moquettiste, ébéniste.

### **Vue d'ensemble**

Les variations du coût par apprenti selon les formations et les CFA sont représentées dans le schéma ci-dessous.



Globalement, le coût des formations « Bâtiment », toutes formations confondues, s'élève à 6.000 euros en moyenne, et les variations sont limitées.

Parmi ces formations, les formations « Electricité » et « Finitions » organisées respectivement par deux CFA sont atypiques : leur coût est élevé en raison des faibles effectifs par niveau de formation et les écarts sont significatifs.

### Approche détaillée

L'analyse des écarts de coût a été menée à partir du coût moyen par apprenti des formations retenues – il s'agit de la moyenne arithmétique – et d'un étalonnage simple comprenant les trois tranches suivantes :

- 1ère tranche : moins de 5 % par rapport à la moyenne, l'écart est considéré comme **faible** ;
- 2ème tranche : entre 5 et 10 % par rapport à la moyenne, l'écart est considéré comme **modéré** ;
- 3ème tranche : plus de 10 % par rapport à la moyenne, l'écart est considéré comme **élevé**.

Le coût par apprenti par formation et par CFA figure dans le tableau ci-dessous :

	CFA 1	CFA 2	CFA 3	CFA 4	CFA 5
<b>Couverture</b>	4776	4451	4846		
<b>Electricité</b>	6679	4893	4657	11476	
<b>Finition</b>	4552	4801	4415		8511
<b>Maçonnerie</b>	5003	4015	5699		
<b>Menuiserie</b>	5228	4434	4763		
<b>Métallerie</b>		4706	5532		

Les données ci-dessus appellent les remarques suivantes :

- pour les formations «couverture », les écarts de coûts sont faibles par rapport au coût moyen, soit 4 691 € ;
- pour les formations « électricité », les écarts de coût sont faibles par rapport au coût moyen (9 235 €), à l'exception de la formation organisée par le CFA 4 dont le coût apprenti est 1,2 fois plus élevé (11 476 €) ;
- pour les formations « finitions », les écarts de coût sont faibles par rapport au coût moyen (7 426 €), à l'exception de la formation organisée par le CFA 5 dont le coût apprenti est 1,1 fois plus élevé (8 511 €) ;
- pour les formations « maçonnerie » : les écarts de coût sont faibles par rapport au coût moyen (4 905 €), à l'exception de la formation organisée par le CFA 3 dont le coût apprenti est 1,1 fois plus élevé (5 699 €) en raison de personnels plus coûteux (ancienneté).
- pour les formations « menuiserie », les écarts de coût sont faibles par rapport au coût moyen (4 808 €) ; cependant, le coût apprenti de la formation organisée par le CFA 1 enregistre un écart, il est vrai, modéré ;
- pour les formations « métallerie », les écarts de coût sont faibles par rapport au coût moyen (5 119 €) ; cependant, le coût apprenti de la formation organisée par le CFA 3 enregistre un écart, il est vrai, modéré.

## **2. Les formations Mécanique**

Sur les 6 formations « Mécanique» organisées dans la Région en 2010, 5 ont été examinées. Sont concernées : mécanique auto et poids lourds, mécanique moto, mécanique parcs et jardins, peintre en carrosserie.

Elles sont assurées par des CFA consulaires (2), communaux (1), privés (1) et agricoles (3), qui préparent aux diplômes suivants :

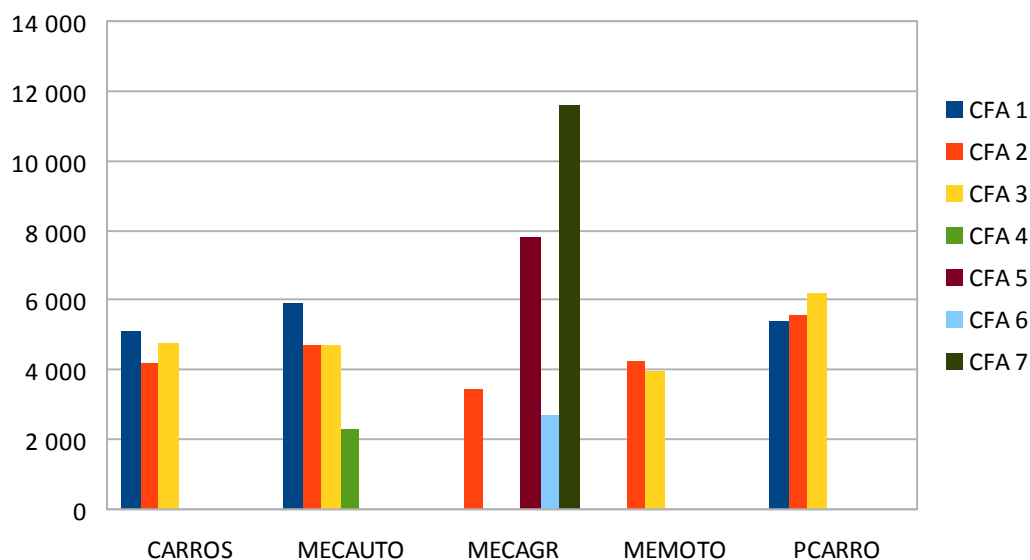
<b>Secteur Mécanique automobile</b>
<b>Mécanique auto et poids lourds</b>
CAP Mécanicien en maintenance de véhicules. Option véhicules particuliers
CAP Mécanicien en maintenance de véhicules. Option véhicules industriels
BEP maintenance de véhicules automobiles
<b>Mécanique moto</b>
CAP mécanicien en maintenance -option cycles et motocycles
<b>Mécanique parcs et jardins</b>
CAP mécanicien en matériels de parcs et jardins
<b>Carrosserie</b>
CAP carrossier réparateur
BEP carrosserie
<b>Peintre en carrosserie</b>
CAP peintre en carrosserie

N'a pas été prise en compte la formation « électricité auto ».



## Vue d'ensemble

Les variations du coût par apprenti selon les formations et les CFA sont représentées dans le schéma ci-dessous :



Globalement, le coût des formations « Mécanique », toutes formations confondues, s'élève à 5.000 euros en moyenne, mais les variations sont sensibles selon le type de formation et/ou le statut juridique du CFA.

## Approche détaillée

L'analyse des écarts de coût a été menée à partir du coût moyen par apprenti des formations retenues – il s'agit de la moyenne arithmétique – et d'un étalonnage simple comprenant les trois tranches suivantes :

- 1ère tranche : moins de 5 % par rapport à la moyenne, l'écart est considéré comme **faible** ;
- 2ème tranche : entre 5 et 10 % par rapport à la moyenne, l'écart est considéré comme **modéré** ;
- 3ème tranche : plus de 10 % par rapport à la moyenne, l'écart est considéré comme **élevé**.

Le coût par apprenti par formation et par CFA figure dans le tableau ci-dessous :

	CFA 1	CFA 2	CFA 3	CFA 4	CFA 5	CFA 6	CFA 7
CARROSSERIE	5 128	4 211	4 756				
MECANIQUE AUTO	5 896	4 726	4 689	2 285			
MECANIQUE Parcs et Jardins		3 428			7 785	2 701	11 569
MECANIQUE MOTO		4 237	3 965				
PEINTURE CARROSSERIE	5 372	5 544	6 188				

Les données ci-dessus appellent les remarques suivantes :

- pour les formations « carrosserie », les écarts de coûts sont modérés par rapport au coût moyen (4 698 €), malgré un coût plus élevé au CFA 1 (5 128 €) ;
- pour les formations « mécanique auto », les variations de coût sont plus sensibles par rapport à la moyenne (4 399 €), que pour la formation « carrosserie », avec un coût maximum à nouveau pour le CFA 1 (5 896 €) et un coût minimum pour le CFA 4 (2 285 €) ;
- pour les formations « mécanique parcs et jardins », les variations de coût, par rapport à la moyenne (6 370 €) sont encore plus nettes que dans le cas précédent, avec un coût très largement supérieur pour le CFA 7 (11 569 €) alors que le coût est 2,4 fois moindre pour le CFA 6 (2 701 €) ;
- pour les formations « mécanique moto », les écarts de coûts sont modérés par rapport au coût moyen (4 101 €), même si le CFA 2 enregistre un coût légèrement plus élevé (4 237€) ;
- pour les formations « peintre carrosserie », les écarts de coûts sont modérés par rapport au coût moyen (5 701 €), même si le CFA 3 enregistre un coût un peu plus élevé (6 188 €).

### **3. Les formations Alimentation**

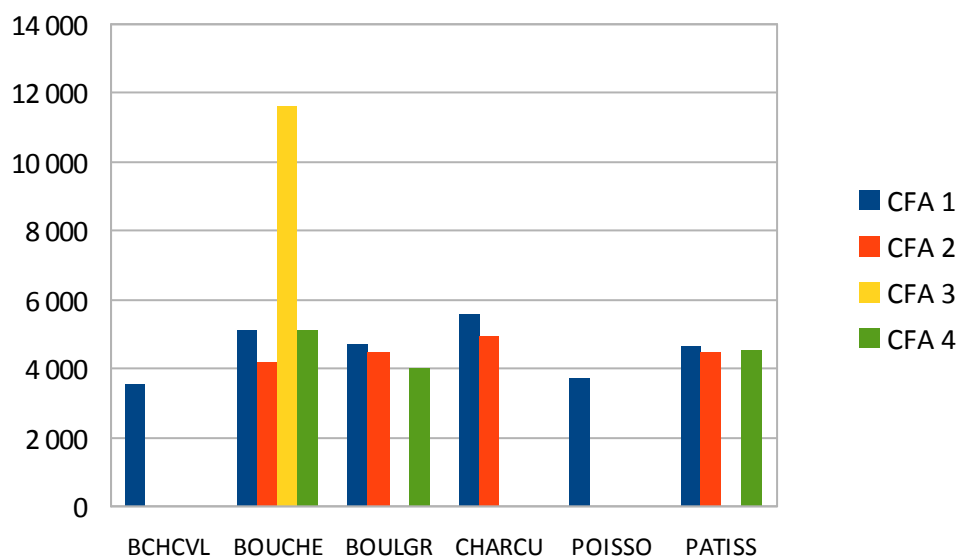
Sur les 6 formations « Alimentaire » organisées dans la Région en 2010, 6 ont été examinées. Sont concernées : boulanger, pâtissier, boucher, boucher-chevalin, charcutier-traiteur, poissonnier.

Elles sont assurées par des CFA consulaires (2) et privés (2) qui préparent aux diplômes suivants :

<b>Secteur Alimentaire</b>
<b>Boulangier</b>
CAP boulanger
BEP alimentation dominante boulanger
MC boulanger spécialisé
<b>Pâtissier</b>
CAP pâtissier, confiseur, chocolatier, glacier
CAP chocolatier confiseur
BEP alimentation dominante pâtissier
<b>Boucher</b>
CAP préparateur en produits carnés-boucher
BEP alimentation dominante boucher
<b>Boucher chevalin</b>
CAP préparateur en produits carnés-équidés
<b>Charcutier traiteur</b>
CAP charcutier-préparateur traiteur
BEP alimentation dominante charcutier-préparateur traiteur
MC employé traiteur
<b>Poissonnier</b>
CAP poissonnier

## Vue d'ensemble

Les variations du coût par apprenti selon les formations et les CFA sont représentées dans le schéma ci-dessous :



Globalement, le coût des formations « Alimentation », toutes formations confondues, s'élève à 4 365 euros en moyenne, mais les variations sont sensibles selon le type de formation et/ou le statut juridique du CFA.

## Approche détaillée

L'analyse des écarts de coût a été menée à partir du coût moyen par apprenti des formations retenues – il s'agit de la moyenne arithmétique – et d'un étalonnage simple comprenant les trois tranches suivantes :

1ère tranche : moins de 5 % par rapport à la moyenne, l'écart est considéré comme **faible** ;

2ème tranche : entre 5 et 10 % par rapport à la moyenne, l'écart est considéré comme **modéré** ;

3ème tranche : plus de 10 % par rapport à la moyenne, l'écart est considéré comme **élevé** ;

Le coût par apprenti par formation et par CFA figure dans le tableau ci-dessous :

	CFA 1	CFA 2	CFA 3	CFA 4
<b>BOUCHER CHEVALIN</b>	3 532			
<b>BOUCHER</b>	5 129	4 208	11 592	5 098
<b>BOULANGER</b>	4 683	4 471		4 002
<b>CHARCUTIER TRAITEUR</b>	5 582	4 962		6 668,26
<b>POISSONNIER</b>	3 703			
<b>PÂTISSIER</b>	4 657	4 472		4 522

- pour la formation « boucherie chevaline », aucun écart ne peut être constaté dès lors que cette formation n'est assurée que par UN seul CFA (3 532 €) ;
- pour les formations « boucherie », les variations de coût sont sensibles par rapport au coût moyen (6 507 €) notamment entre un coût maximum du CFA 3 (11 592 €) et un coût minimum pour le CFA 2 (4 208 €) ;
- pour la formation « boulanger », les écarts de coût par rapport au coût moyen (4 385 €) sont modérés, malgré un coût plus élevé du CFA du CFA 1 (4 683 €) ;
- pour les formations « charcutier », les écarts de coût par rapport au coût moyen (5 737€) sont significatifs pour le CFA 4 (6 668 €) ;
- pour la formation « poissonnier », aucun écart ne peut être constaté dès lors que cette formation n'est assurée que par le seul CFA 1 (3 703 €) ;
- pour la formation « pâtissier », les variations de coût par rapport au coût moyen (4 551 €) sont faibles.

#### **4. Commentaires**

Au vu des résultats ci-dessus, la Région a tenu à préciser les points suivants :

L'organisation pédagogique, les statuts des formations (consulaire, associatif, fonctionnement), les conventions collectives influent fortement sur les coûts de formation (les salaires représentant entre 70 et 80% des coûts).

Les interventions financières de la Région portent sur plusieurs domaines que l'on peut regrouper en quatre blocs :

- le fonctionnement des formations (coûts : charges des structures et amortissements)
- les charges liées aux dispositifs THR
- Les actions contrats de progrès (suivi, soutien, appui, dédoublement)
- Les investissements.

## Annexe 10 : La composition de la Commission des comptes et du GTA (à vérifier)

*Président : Gabriel MIGNOT puis André GAURON*

Composantes de l'instance	Commission des comptes
Parlementaires	Muguette DINI (sénatrice)
Etat	Education Nationale : Jean-Marc HUART Emploi - Formation Professionnelle : Christel COLIN Enseignement Supérieur : Christine BRUNIAUX
Régions	Basse-Normandie : Yannick SOUBIEN Bretagne : Georgette BREARD Lorraine : Philippe SCHWARTZ Picardie : Sylvie HUBERT Poitou-Charentes : Françoise MESNARD Rhône-Alpes : Philippe REYNAUD
<b>Organisations</b> socio-professionnelles représentatives	CFDT : Jean-Luc GUEUDET CFTC : Catherine BOURRUT CGPME : Yves TERRAL CGT : Paul DESAIGUES MEDEF : François FALISE UIMM : Florence BUISSON-VINCENT UPA : Isabelle BRICARD
Chambres consulaires	CCI France : Brigitte LE BONIEC APCMA : Jean-Patrick FARRUGIA
Organismes intéressés	UNSA : Claude MARIUS

Participants au GTA / Groupe spécialisé Coût (à vérifier)

<i>Animation</i>	<b>CNFPTLV</b> : Carole ABOAF
Etat	<b>Education Nationale - DGESCO</b> : Stéphanie ROUCOU / Dominique GUIDICELLI / Christiane KELLER / Christian POUTHIER <b>Enseignement supérieur</b> : Anne BONNEFOY <b>DEPP</b> : Isabelle ROBERT-BOBEE / Luc BRIERE <b>Formation professionnelle - DGEFP</b> : Frédérique RACON <b>Formation professionnelle - DARES</b> : Bérengère MESQUI <b>Agriculture - DGER</b> : Sandra AZOULAY <b>DGCIS</b> : Jean-Jacques NAY <b>Jeunesse et Sports - DEF</b> :
Régions	<b>Alsace</b> : Béatrice BULOUE / Martin SRINARONG <b>Aquitaine</b> : Philippe GUILLERM <b>Auvergne</b> : Stéphanie COURIO <b>Basse Normandie</b> : Christiane BROUARD / Marc LEVEE <b>Bourgogne</b> : Pierre CARTILLIER / Isabelle GONNOT <b>Bretagne</b> : Lionel MODESTE <b>Centre</b> : Dominique GAUTHIER / Armelle BROSSE <b>Champagne-Ardenne</b> : Christine CHAYOUX / Sophie Decosse <b>Corse</b> : Marie-Claire SGALIA <b>Franche Comté</b> : Catherine JACQUIN / Martine CUCHEROUSET <b>Haute Normandie</b> : Nathalie GEORGES / Michel MIRON <b>Ile-de-France</b> : Brigitte TREHEN <b>Languedoc-Roussillon</b> : Bruno AUGELLE / Joëlle PASCAL <b>Limousin</b> : Sophie BOURGES <b>Lorraine</b> : Didier RISSER <b>Midi-Pyrénées</b> : Audrey MAZARS / Frédéric DELAPIERRE <b>Nord-Pas-de-Calais</b> : Régis DELATTRE <b>Pays de la Loire</b> : Sébastien SOULLARD <b>Picardie</b> : Bruno ETROIT <b>PACA</b> : Elisabeth LENRIOT-BERNARD <b>Poitou-Charentes</b> : Mireille GEFFRE / Sophie BIOJOUX <b>Rhône Alpes</b> : Daniel SCHWITZER <b>Martinique</b> : <b>Guadeloupe</b> : <b>Guyane</b> : <b>Réunion</b> :
Organisations socio-professionnelles représentatives	<b>UPA</b> : Estelle CHAMBRELAN <b>MEDEF</b> : Geneviève LHOMME <b>CGPME</b> : Yves TERRAL <b>CFDT</b> : Pierre DURIEZ
Chambres consulaires	<b>ACFCI</b> : Rachid HANIFI / Nathalie CARRA <b>APCM</b> : Philippe PERFETTI / Pauline DE PENA
Organismes intéressés	<b>UNSA</b> : Claude MARIUS

## **Annexe 11 : Les personnes auditionnées**

### **22 février 2013 : Le réseau du CCCA-BTP**

- Mme Laura TAISNE, responsable du service Conseil gestion et finances réseau
- M. Ferdinand, conseiller de gestion
- Mme CARLIER, Secrétaire générale, CFA BTP Poitou-Charentes
- M. FAYARD, directeur CFA-BTP de Bourg en Bresse
- M. AUPETIT, responsable comptable, CFA Bâtiment Limousin
- M. POLLE, responsable comptable, CFA BTP Nord Pas-de Calais

### **21 mars 2013 : Fédération nationale des associations régionales des directeurs des centres de formation d'apprentis (FNADIR)**

- Manuèle LEMAIRE, Directrice du CFA Institut de l'Environnement Urbain et membre du Bureau de la FNADIR – ARDIR Ile de France
- Anne-Valérie PIZZIGHELLA, Directrice du CFA Santé & sciences de la vie et membre du Conseil d'Administration de la FNADIR – ARDIR Champagne Ardennes,
- Christian MAUGER, adjoint de la Directrice du CFA Léonard de Vinci

### **21 mars 2013 : CCI de France**

- Rachid HANIFI, Chef de département - Direction Formation et Compétences
- Nathalie CARRA - Direction Formation et Compétences

### **16 avril 2013 : APCMA**

- Philippe PERFETTI, adjoint au directeur de la formation et de l'emploi
- Pauline DE PENA, Valérie POUILLE, direction de la formation et de l'emploi
- Jean Michel DUPUIS, directeur du pôle des formations (3 CFA) à la CMA de Seine-et-Marne
- Laëtitia SERRANO, responsable pôle Formation- Apprentissage à la CRMA Ile-de-France - -
- Ludovic DELONGLEE, Directeur Financier et du Personnel à la CMA de Loire-Atlantique

## Annexe 12 : Glossaire

### C

Charges incorporables : charges de la comptabilité générale entrant dans le calcul du coût.

Charges directes : charges qui concernent une seule section d'apprentis et qui peuvent s'imputer directement dans cette section, sans hypothèse préalable, ni calcul intermédiaire.

Charges indirectes : charges qui concernent plusieurs sections d'apprentis et qui ne sont réparties qu'à la suite de calculs intermédiaires.

Clé de répartition : règle de calcul permettant de ventiler des charges indirectes.

Charges non incorporables : charges de la comptabilité générale exclues du calcul du coût.

Champ professionnel : secteur d'activité dans lequel intervient le CFA (ex : Electricité).

### D

Domaine : il correspond soit aux groupes formation emploi (GFE), soit aux filières.

Données extracomptables : données non financières liées à l'activité du CFA (effectifs etc.)

Diplôme : correspond à la formation préparée par un apprenti et prévue dans la convention avec la Région. Il est rattaché à un métier et à un niveau de formation donné (ex : CAP Electricien)

Domaines de spécialités : correspond au 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> chiffre du code diplôme du document officiel de codification de l'enquête 51 (Education nationale)

Domaine de spécialité 10 : formations générales

Domaine de spécialité 11 : mathématiques et sciences

Domaine de spécialité 12 : sciences humaines et droit

Domaine de spécialité 13 : lettres et art

Domaine de spécialité 20 : spécialités pluri-techno de la production

Domaine de spécialité 21 : agriculture, pêche, forêt, espaces verts

Domaine de spécialité 22 : transformations

Domaine de spécialité 23 : génie civil, construction, bois

Domaine de spécialité 24 : matériaux souples

Domaine de spécialité 25 : mécanique, électricité, électronique

Domaine de spécialité 30 : spécialités plurivalentes des services

Domaine de spécialité 31 : échanges et gestion

Domaine de spécialité 32 : communication et information

Domaine de spécialité 33 : services aux personnes

Domaine de spécialité 41 : capacités individuelles et sociales

Domaine de spécialité 42 : activités quotidiennes et de loisirs

### F

Face à face pédagogique (FFP) : heures pendant lesquelles un enseignant se trouve face à un apprenti ou à un groupe d'apprentis.

Filière : regroupement de formations ayant une cohérence « métier » entre elles et des moyens mis en œuvre identiques.

### G

Groupe homogène : regroupement des formations de même niveau, de même durée de cycle de formation et de même volume horaire.



**H**

Heures apprentis : les heures réellement effectuées par les apprentis pendant l'année civile.

**M**

Métier : décomposition d'un même champ professionnel en métier en fonction des spécialités préparées (ex : Electricien, Electro-technicien).

**N**

Niveaux : niveaux de formation I, II, III, IV, V (VI pré-apprentissage).

**R**

Répartition analytique : méthode ayant pour objectif à partir des charges de la comptabilité générale de les affecter dans les sections d'apprentis.

**S**

Section d'apprenti : une formation préparant à un diplôme ou un titre.